



Conseil général

Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,
du mercredi 3 juin 2020, à 20.00 heures,
à la salle de l'Univers@lle, ch. des Crêts 31

Présidence:

M. Jérôme Volery, Président – PDC

Membres du Bureau:

M. Jérôme Lambercy, Vice-Président – UO+PS
Mme Charlotte Berthoud, scrutatrice – PDC
Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice – UO+PS
M. Alexandre Genoud, scrutateur – UDC-PAI
Mme Marina Meyer, scrutatrice – PLR
M. Patrice Schneuwly, scrutateur – UDC-PAI

Membres du Conseil général excusés (2/50):

M. Morgan Pires – UDC-PAI
M. Antonio Elviro Soares – UO+PS

Membre du Conseil communal excusé:

/

Conseil communal (9/9):

M. Damien Colliard, Syndic, directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique
M. Charles Ducrot, Vice-Syndic, directeur des Finances
M. Steve Grumser, Conseiller communal, directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population
M. Thierry Bavaud, Conseiller communal, directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement
M. Daniel Figini, Conseiller communal, directeur de la Santé et des Affaires sociales
M. Jérôme Allaman, Conseiller communal, directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat&commerce et du Tourisme
M. Daniel Maillard, Conseiller communal, directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu
M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, directeur de l'Agriculture, de Chasse et pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts
Mme Christine Genoud, Conseillère communale, directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

Absence:

/

Rédaction du procès-verbal:

Mme Nathalie Defferrard Crausaz, secrétaire du Conseil général



Séance du Conseil général du 3 juin 2020

1 Ouverture de la séance

2 A zohoo, le Président ouvre la séance du Conseil général du 3 juin 2020 et salue les membres du Conseil
3 communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le
4 public et les représentant-e-s de la presse. Il souhaite la bienvenue à M. Pablo Girona et M. Laurent Probst
5 du bureau GAA Girona Architectes+Associés SA, qui présenteront le concept du bâtiment multisports du
6 site du Lussy. Il salue également M. Ajvazi, le nouvel informaticien au service de la Commune.

7 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 27 du nouveau
8 Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les
9 dispositions en vigueur.

10 **Le Président.** Une fois n'est pas coutume, voire trois fois ne sont pas coutume je dirais même, en
11 effet, nous siégeons *extra muros* à deux mètres de distance les uns des autres. En plus, je suis
12 confiné au poste de président au-delà du délai ordinaire légal faute à un virus féminin. Finalement,
13 le Conseil général a reçu deux convocations pour une séance: un courrier adressé le 12 mars
14 contenait déjà le menu et les documents de ce jour. La séance du 25 mars ayant dû être reportée,
15 nous y voici. La convocation du 20 mai 2020, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous
16 est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés
17 dans la Feuille Officielle no 21 du 22 mai 2020 et dans l'édition du Messenger du même jour. Les
18 membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal de la précédente séance, les dix Messages
19 relatifs à la présente séance, le rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et urgente, les rôles
20 des propositions et des questions mis à jour, ainsi que la lettre des Amis des Paccots et copie de leur
21 pétition.

22 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes
23 empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue.
24 À défaut, la personne sera considérée comme absente.

25 Appel

26 Le Président donne le nom des Conseillères et Conseillers généraux qui se sont excusés.

27 M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

28 Présents: 48

29 Excusés: 2

30 Absent: 0

31 **Le Président.** Avec 48 membres présents, le quorum est largement atteint. Par conséquent, notre
32 Conseil peut délibérer valablement.

33 Ordre du jour

34 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour proposé.

35 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'ordre du jour de la présente séance sera donc
36 le suivant:

1. Présentation du projet de centre multisports sur le site du Lussy par M. Pablo Girona, de GAA Girona Architectes+Associés SA, à Fribourg;
2. Procès-verbal no 18 de la séance du 11 décembre 2019 – Approbation;
3. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, à la suite de la démission de M. André Bongard (UDC-PAI);
4. Election d'un membre à la Commission de la décharge et ECOSOR, à la suite de la démission de M. André Bongard (UDC-PAI);
5. Election d'un membre au Conseil de fondation de la Maison St-Joseph, à la suite de l'élection de M. Daniel Figini (UO+PS) au Conseil communal;
6. Message no 86 – Service du feu – Participation communale à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant – Crédit d'investissement de 210 250 francs – Approbation;
7. Message no 87 – Sport – Secteur du Lussy – Participation communale à la réalisation du projet *Park4all* – Crédit d'investissement de 151 700 francs – Approbation;



8. Message no 88 – Routes communales – Route de la Bria – Réfection du pont des Planches – Crédit d'investissement de 78 000 francs – Approbation;
9. Message no 89 – Routes communales – Ruelle du Pont – Réfection du mur de soutènement, de la barrière de sécurité et du revêtement de la ruelle – Crédit d'investissement de 305 000 francs – Approbation
10. Message no 90 – Routes communales – Route de la Cascade – Réfection de maintenance du pont de la Cascade – Crédit d'investissement de 100 000 francs – Approbation;
11. Message no 91 – Approvisionnement en eau – Réseau d'eau potable – La Racca – Bouclage de secteur – Crédit d'investissement de 176 500 francs – Approbation;
12. Message no 92 – Endiguements – Ruisseau de Rathvel – Réfection des seuils et curage – Crédit d'investissement de 13 200 francs – Approbation;
13. Message no 93 – Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local – Réalisation du solde des constatations de la nature forestière – Crédit d'investissement de 50 000 francs – Approbation;
14. Message no 94 – Aménagement du territoire – Secteur de Flumeau – Plan d'aménagement de détail no 34 *Zone industrielle Sud* – Crédit d'investissement de 150 000 francs – Approbation;
15. Message no 95 – Entretien, rénovation de bâtiments – Chalet de Bellechaux – Assainissement de l'écurie (aria) – Crédit d'investissement de 87 600 francs – Approbation;
16. Rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et urgente – Protection et aménagement de l'environnement – Lutte contre la pollution – Stand de tir des Marais – Dépollution et pose de pièges à balles – Dépassement de 121 957 francs – Approbation;
17. Divers.

37 **Communications du Président**

38 **Le Président.** En vertu de l'article 34 al. 5, 6, 7 et 8 RCG, je vous rappelle que *lors des séances, les*
39 *médias autorisés peuvent, sauf disposition légale contraire, effectuer des prises de son ou d'images et assurer*
40 *leur retransmission; ils informent au préalable le président et veillent à ne pas perturber le bon fonctionnement*
41 *de la séance.*

42 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux
43 dispositions légales. Je prie tous les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre
44 personnel ou au nom de leur groupe politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une
45 remarque. Lors des interventions, j'invite l'ensemble du Conseil général à bénéficier du droit qui lui
46 est donné pour s'exprimer tout en tenant des propos convenables et respectueux. Les textes des
47 interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de
48 la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat communal dans les plus brefs
49 délais.

50 **Mutations au sein du Conseil général**

51 **Le Président.** Je souhaite la bienvenue à M. Pascal Tabara, du groupe UO+PS, élu par le Conseil
52 communal le 3 décembre et assermenté le 16 décembre 2019 par M. le Préfet et qui succède à M.
53 Daniel Figini. M. Tabara, je vous prie de vous lever et de vous présenter à vos pairs. Nous pouvons
54 l'applaudir en guise de bienvenue.

55 M. P. Tabara salue ses nouveaux collègues (Applaudissements).

56 Nous accueillons également M. Aurélien Lambert, qui remplace M. André Bongard (UDC-PAI),
57 démissionnaire au 6 janvier 2020. M. Lambert a été assermenté par le Préfet le 6 février 2020. M.
58 Lambert, je vous prie de vous lever et de vous présenter à vos pairs. Nous pouvons l'applaudir en
59 guise de bienvenue.

60 M. A. Lambert salue ses nouveaux collègues (Applaudissements).



61

Récusations

62

Le Président. Vous avez reçu un courriel du Secrétariat rappelant les principes liés à la récusation. Le Secrétariat du Conseil général a pris contact avec la Préfecture par rapport à la récusation de certains membres de notre Législatif sur certains Messages. Les Conseillers concernés ont été avisés. En accord avec le Secrétariat, j'ai demandé qu'un point à l'ordre du jour d'un prochain Bureau traite du protocole de récusation. Dès qu'il aura été constitué, il vous sera présenté.

66

67

Représentations du Président

68

Depuis le 11 décembre dernier, j'ai représenté le Conseil général à diverses occasions:

69

- Le vendredi 13 décembre 2019, j'ai été invité à la soirée du souper du personnel sur un thème très insulaire: partir en tongs et bermuda par quelques degrés me préparait quelque peu à Carnaval. Plus sérieusement, je tiens particulièrement à remercier tous les employés communaux qui oeuvrent au bon fonctionnement de notre Commune. Je crois que nous pouvons les applaudir en signe de remerciements (*applaudissements*);

70

71

72

73

74

- Le samedi 14 décembre 2019, j'ai été convié à l'inauguration de la nouvelle gare de Châtel-St-Denis. Vous direz que pour moi c'est le train-train quotidien et ce fut un moment particulier avec une pointe de nostalgie. Une station inaugurée en 1901 cède la place à un bâtiment en harmonie avec son temps. Châtel-St-Denis entre dans une nouvelle ère;

75

76

77

78

- Le vendredi 10 janvier 2020, une nouvelle soirée m'est proposée, celle des pompiers. Mon Vice-Président devait jouer les pompiers de service mais son état physique lui a fait défaut. Je tiens également à remercier tous les bénévoles de ce corps qui interviennent dans des conditions souvent très délicates. Par la même occasion, je souhaite également la bienvenue au nouveau commandant du feu;

79

80

81

82

83

- Le mercredi 22 janvier 2020, j'ai assisté à la séance d'information au sujet de la constitution d'un Conseil général à Bossonnens, soirée très bien menée par M. Valentin Jordil, au tour de membres de divers conseils généraux, de M. le Préfet, de M. Gérald Mutrux, responsable du Service des communes

84

85

86

87

- Le samedi 25 janvier 2020, cette fois c'est mon état physique qui a fait défaut au dernier moment pour la soirée saucisses de la chorale. Je tiens encore à m'en excuser, je me rattraperai à la prochaine occasion.

88

89

90

Puis la Covid s'est invitée à troubler quelque peu le calendrier du Président. En effet, la sortie du Conseil général a dû être annulée. Adieu mon beau Valais ! En accord avec le Bureau, j'ai décidé d'allouer deux montants de deux mille francs à deux œuvres caritatives de la région. La première est le Service d'entraide de Châtel-St-Denis et la seconde les Cartons du Cœur Veveysse. Ces deux associations ont été très fortement sollicitées lors de cette pandémie.

91

92

93

94

95

Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage mais également envers chacun et chacune qui a été éprouvé par cette pandémie. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur vie et pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

96

97

98

99

Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

100

Le Président. Avant d'aborder le point 1, au nom du Conseil général, je tiens encore à féliciter notre collègue Adeline et son mari Simon pour la naissance de leur petite fille Romy. Nous pouvons les applaudir.

101

102

103

Applaudissements.

104

105

1. Présentation du projet de centre multisports sur le site du Lussy par MM. Pablo Girona et Laurent Probst, de GAA Girona Architectes+Associés SA, à Fribourg;

106

Le Président. Je cède immédiatement la parole à Mme Christine Genoud, Directrice des Sports.

107

108

109

110

111

Mme Christine Genoud, Directrice des Sports. Pourquoi en est-on là aujourd'hui? Vous tous ici présents êtes sans doute impatients de découvrir le visage de ce futur projet. Et cela peut faire sensation, un futur projet à plus de 10 millions de francs! Plus de 10 millions de francs, oui, cela mérite peut-être un article mais cela mérite également une présentation à mi-chemin de ce crédit d'étude.



112 Nous ne sommes pas là pour faire de la sensation, bien au contraire. Vous le verrez et j'espère que
113 vous le comprendrez tout au long de cette présentation, ce projet est posé avec pragmatisme. Avons-
114 nous fait tout juste? Je ne sais pas. Ce projet est proposé sans ambition autre que celle de couvrir
115 les besoins exprimés par nos différentes sociétés sportives depuis presque cinq ans déjà: un projet
116 fédérateur qui regroupera ces différentes sociétés dans un bâtiment multisports. Nous avons travaillé
117 avec les sociétés sportives pour arriver au résultat présenté ce soir: un projet qui concentre sur le
118 site du Lussy, déjà bien fréquenté, encore plus de sports et qui permettra davantage d'échanges
119 encore: une zone de rencontre, un atout pour notre jeunesse et notre Ville. Je le répète, nous
120 sommes en chemin avec ce projet qui n'est pas encore abouti. Vos remarques, dans la mesure du
121 possible, pourraient être intégrées mais il n'y a pas lieu de refaire ce soir, ou plus tard, le programme.
122 Ce soir, nous souhaitons prendre la température auprès de vous mais surtout donner à ce projet de
123 meilleures chances d'aboutir ensemble.

124 Ce bâtiment n'est pas le fruit d'un goût du luxe ou de la démesure d'un chef-lieu qui s'emballe à
125 vouloir construire le plus beau bâtiment du district ou à privilégier une société plutôt qu'une autre. Il
126 se veut sobre et simple autant que pratique et fonctionnel. Sur l'image projetée, vous constatez que
127 ce bâtiment n'est pas positionné au hasard et que le futur visage du site du Lussy a été pensé et
128 dessiné. Ce bâtiment répond – je le répète – à une demande. Oui, je sais que, pour beaucoup d'entre
129 vous, ce n'est ni le besoin ni l'utilité d'un tel projet qui sont remis en cause mais son coût, le Conseil
130 communal osant vous faire l'affront de planifier un projet à 7 millions de francs pour finalement vous
131 dire qu'il pourrait presque doubler.

132 Alors pourquoi en est-on là aujourd'hui? C'est essentiel, Mesdames et Messieurs, de le comprendre.
133 Pourquoi un bâtiment annoncé à 7 millions de francs dans la planification financière se retrouve
134 aujourd'hui à plus de 10 millions de francs? L'information donnée ce soir n'est pas là pour vous
135 endormir, comme nous avons pu l'entendre, mais pour expliquer. Les architectes ici présents, MM.
136 Pablo Girona et Laurent Probst du bureau GAA Girona Architectes+Associés SA ne sont pas des
137 ensorceleurs mais les concepteurs du projet esquissé en collaboration avec la Commission de
138 bâtisse et vont vous expliquer où nous en sommes aujourd'hui. Ils sont là pour répondre à vos
139 questions bien sûr et je les remercie vivement d'avoir accepté de se joindre à nous. Vous nous
140 demandez, Mesdames et Messieurs, de la transparence, nous vous la donnons. Ensuite, vous
141 déciderez en toute connaissance de cause et avec du recul. Nous prendrons acte, bien sûr, comme
142 à chaque fois, de vos délibérations et de vos décisions. Ce bâtiment, je le répète, n'est pas fini. Il est
143 important pour le Conseil communal au vu des nombreuses discussions qui ont eu lieu dans vos
144 groupes politiques respectifs de prendre quelques minutes en séance de Conseil général pour
145 donner à tout le monde et en même temps la même information. Ce soir, vous pourrez poser vos
146 questions mais sachez que nous continuerons notre travail sans attendre un retour du Conseil
147 général, le but n'étant pas de refaire ici la Commission de bâtisse à cinquante personnes.

148 Retenez, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, qu'entre l'étude de faisabilité et
149 la projection dans la planification financière, il y a eu peu d'écart. Entre le crédit d'étude de 380 000
150 francs, accepté à l'unanimité en décembre 2018 et le crédit de construction que nous serons aptes
151 à vous présenter dans quelques mois, il y a un chemin qui, au fur et à mesure, que nous avançons
152 pose des questions et demande des ajustements. Il permet parfois d'intégrer un besoin
153 complémentaire, comme une salle pour les sociétés, que vous nous avez demandé. Nous
154 découvrons alors que l'itinéraire de base n'est pas aussi simple qu'annoncé et surtout qu'il sera plus
155 coûteux que prévu. Il y a un écart que nous pouvons mesurer grâce à cette étude. C'est aussi pour
156 cela que nous faisons des études. C'est à ceci que sert cette étude: affiner les coûts d'un tel projet.
157 Plutôt que de vous voir abandonner avant la ligne d'arrivée, nous préférons vous expliquer. Cette
158 information générale est une sorte de poste de ravitaillement à mi-parcours. Vous buvez ce soir ou
159 pas mais nous vous aidons à finir le parcours en vous indiquant que telle ou telle balise a été modifiée
160 et pourquoi.

161 Finalement, nous avons décidé en créant cette Commission de bâtisse, comme celle de la patinoire
162 d'ailleurs, d'intégrer des membres de la Commission Energie et des bâtiments du Conseil général
163 en prenant soin que chacun des membres représente un groupe politique et puisse rapporter
164 l'information dans son groupe respectif, qu'il soit de la Commission Energie ou de celle des
165 bâtiments. Cette démarche a pour but de faire passer des projets, peut-être plus rapidement, mais
166 témoigne surtout du souci du Conseil communal d'informer. Vous nous avez demandé d'être plus
167 constructifs et nous nous y appliquons. Le dernier mot, vous l'aurez toujours. Nous l'accepterons
168 toujours si nous estimons que tout a été essayé. Je laisse maintenant la parole au bureau
169 d'architectes qui va vous présenter le fruit de notre travail établi, je le répète, à partir des besoins
170 des utilisateurs.



171 **M. Pablo Girona, architecte.** Je remercie Mme Christine Genoud pour son introduction. Le but
172 de la présentation est de partager avec vous le fruit d'une année de travail mené en collaboration
173 avec la Commission de bâtisse. En outre, nous avons intégré au projet, depuis le départ, les
174 utilisateurs du futur bâtiment et un team de planification réunissant différents bureaux
175 d'ingénieurs et d'architectes; tous ces acteurs ont participé au développement du projet, à
176 l'affinage des coûts et au développement du devis général.

177 Le site du Lussy est composé actuellement des terrains de sport, de la halle triple, de l'école et
178 du bâtiment abritant la buvette. Ce dernier sera démolé et à sa place sera érigé le long de la piste
179 cendrée le bâtiment multisports et culturel. Au moment de la construction de la halle triple et de
180 l'école, un plan d'aménagement de détail (PAD) a été élaboré par le bureau alors en charge du
181 dossier et définit plusieurs secteurs sur le site du Lussy, dont deux nous intéressent
182 particulièrement: a) celui sur lequel se trouve le bâtiment existant qui accueille les
183 stationnements (secteur B) et b) le secteur A qui est dédié aux infrastructures sportives et qui
184 dispose d'une zone constructible.

185 Dans la phase d'élaboration de l'avant-projet, le Conseil communal, sur proposition du Conseil
186 général et de la Commission de bâtisse, a décidé d'intégrer dans le programme du bâtiment une
187 salle polyvalente, dont l'implantation se justifiait à cet endroit pour les raisons suivantes: a) la
188 présence sur le site de bâtiments culturels, tels que la halle triple et l'école b) la présence de
189 places de stationnement en nombre, infrastructure indispensable à ce type de construction. De
190 plus, le potentiel de développement des places de parc sur ce site devrait satisfaire aux besoins
191 des futurs usagers de ces infrastructures.

192 Nous rappelons que nous vous présentons la version la plus aboutie du projet à ce jour. Dans
193 le cadre des réflexions, plusieurs variantes ou schémas organisationnels ont été imaginés: la
194 salle polyvalente s'est retrouvée parfois au rez-de-chaussée, parfois à l'étage, parfois en tête
195 de bâtiment parfois à l'arrière. Finalement, nous avons retenu, outre les contraintes
196 réglementaires et techniques, comme condition *sine qua non*, en vue de l'organisation
197 programmatique du bâtiment, la volonté de la Commission de bâtisse de créer un bâtiment
198 multisports plutôt qu'un bâtiment dédié à la seule pratique du football. Le projet répond
199 clairement à la volonté d'intégrer des sociétés comme la lutte et la boxe, dont le besoin de salles
200 et d'espace est avéré.

201 **M. Laurent Probst, architecte.** En termes d'organisation spatiale et programmatique, le nouveau
202 bâtiment projeté va prendre place dans le périmètre de l'ancienne buvette; sous une même
203 toiture seront réunis quatre blocs distincts qui possèdent des fonctions elles aussi distinctes
204 répondant au programme à intégrer dans ce nouveau bâtiment. L'accès à ces quatre blocs est
205 garanti par la zone de stationnement et à l'intérieur, au rez-de-chaussée, ces blocs se
206 parcourent en enfilade. Le premier bloc est dédié à la lutte et à la boxe et comprend une salle
207 de musculation, avec les locaux techniques et les sanitaires du bloc. La salle de boxe se
208 développe sur un double niveau, avec un ring mobile. Le long du couloir d'accès sont prévues
209 des zones de rangement. Un escalier conduit à l'étage, qui accueille les vestiaires aménagés
210 conformément aux souhaits des utilisateurs et qui seront équipés de cabines individuelles pour
211 se changer et permettre une potentielle mixité des genres dans l'espace commun des vestiaires.
212 Dans ce même bloc est prévue la salle de lutte avec sciure qui se développe également sur un
213 double niveau, pour la bonne pratique de ce sport. L'accès à la salle de lutte, au rez-de-
214 chaussée, longe une zone de rangement et débouche sur un espace sans sciure doté d'un petit
215 vestiaire à cabines individuelles pour accueillir des utilisateurs de tout genre et un autre vestiaire
216 pour accueillir les lutteurs et lutteuses dans un espace commun. La salle de musculation se
217 situe sur le chemin d'accès aux différents blocs et est accessible par le rez-de-chaussée. S'y
218 ajoute un espace de rangement pour le matériel de football.

219 Dans la partie centrale (blocs 2 et 3) se logera la buvette et le programme des locaux y relatifs
220 (cuisine, économat, etc.) ainsi que les espaces techniques. La salle polyvalente, à but culturel,
221 prendra également place dans cette partie centrale au premier étage. La buvette aura un accès
222 de plain-pied, avec une zone extérieure couverte, sous le foyer. Elle sera équipée d'une grande
223 cuisine avec une zone de distribution, conformément aux requêtes de l'intendant de la buvette
224 et sera modulable (possibilité de séparer l'espace en deux zones distinctes) pour des usages
225 différenciés simultanés. Le second espace sera également doté d'une cuisine, bien que plus
226 modeste, à l'arrière, dans une zone de service disposant d'une zone de distribution permettant



227 de desservir cet espace-ci de la buvette. La zone technique et de service afférente à cette
228 buvette est dotée d'un économat, d'une chambre froide et de locaux de stockage des différents
229 produits et outils de nettoyage. À l'étage se trouve la salle polyvalente qui est, elle aussi, divisible
230 en deux parties, utilisables indépendamment l'une de l'autre mais dont la cuisine est réservée à
231 l'un des deux espaces. Ce premier niveau abritera également la salle des sociétés, qui sera
232 complètement indépendante du reste du programme mais en relation directe avec la cuisine
233 pour un usage lors des manifestations des sociétés. Les vestiaires des arbitres seront aussi à
234 l'étage de ce deuxième bloc. Au rez-de-chaussée se trouveront des vestiaires handicapés,
235 directement accessibles de plain-pied, et des vestiaires pour les entraîneurs. Les locaux
236 techniques de cette partie, tels que planifiés par nos mandataires, accueilleront les postes liés
237 au chauffage, à la ventilation et aux sanitaires. Vu le caractère public du bâtiment, nous en avons
238 assuré l'accès et l'usage par des personnes à mobilité réduite: l'ascenseur leur permettra
239 d'accéder à la coursive du premier étage. Le foyer qui se trouve devant la salle polyvalente sera
240 utilisable lors des manifestations en complément de la salle polyvalente ou pour regarder un
241 match de football en prenant un peu de hauteur.

242 Le quatrième bloc est entièrement dédié à la technique (local à containers au rez-de-chaussée
243 et local de nettoyage à l'étage) et aux vestiaires: huit pour le football, répartis sur deux niveaux,
244 deux pour l'athlétisme au rez-de-chaussée ainsi que le bloc sanitaire pour toute cette partie.
245 Enfin, en tête de bâtiment se retrouve l'appartement du concierge, la cave et le garage. Des
246 locaux de rangement pour les matériaux et engins de sport, un atelier et le matériel d'athlétisme
247 directement accessibles depuis le rez-de-chaussée, à proximité de la piste du 100 m.

248 **M. Pablo Girona, architecte.** Le Conseil communal nous a demandé d'expliquer le
249 dépassement des coûts générés par ce programme. Un projet de construction comme celui-ci
250 est soumis à des contraintes constructives, techniques et aussi réglementaires. Le gabarit du
251 bâtiment était déjà donné par le PAD évoqué plus haut. Nous avons donc essayé d'exploiter au
252 maximum la surface qui nous était donnée pour y intégrer le programme requis. Le gabarit du
253 bâtiment était déterminé en hauteur et nous interdisait une expansion sur plus de deux niveaux.
254 Les contraintes techniques et constructives ont donné lieu à de nombreuses études du team de
255 planification: le bureau d'ingénieurs civil (étude de la structure) a travaillé pour la rationalisation
256 de la construction du bâtiment pour obtenir la solution la plus performante et, par conséquent,
257 la plus économique; les ingénieurs CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) ont
258 planché sur les aspects énergétiques du bâtiment afin de le rendre efficient. Pour votre
259 information, le choix de répartir les locaux techniques dans les quatre blocs mentionnés plutôt
260 que de les concentrer en un seul point résulte du ratio entre le volume chauffé et celui qui ne
261 l'est pas, sur la façon de distribuer et d'alimenter les volumes chauffés, sur la manière de passer
262 de l'un à l'autre pour trouver la solution la plus rationnelle en termes constructifs et économiques.
263 La solution pour le bâtiment qui nous occupe est justement de créer plusieurs petits locaux
264 techniques.

265 **M. Laurent Probst, architecte.** Voici le cheminement que nous avons parcouru depuis l'étude
266 de faisabilité pour vous présenter ce soir cette étude de projet: l'étude de faisabilité a permis de
267 déterminer les potentiels à exploiter sur ce type de terrain. Elle portait sur un volume total de
268 8500 m³ pour un coût au CFC 2 estimé grossièrement à 5 363 000 francs, soit un coût de 620
269 francs par m³. L'étude du projet porte sur un volume qui a bondi, d'entente avec les mandataires
270 et la Commission de bâtisse, à 11 634 m³ pour un coût total au CFC 2 (code des frais de
271 construction) de 7,8 millions de francs, correspondant à un montant de 671 francs par m³. Ces
272 chiffres restent dans les standards raisonnables voire un peu en dessous des prix au m³
273 pratiqués pour de telles constructions. Pour rappel, le programme initial a été modifié par
274 l'adjonction d'une salle polyvalente, modulable et équipée de cuisines, exigeant la création de
275 locaux techniques supplémentaires.

276 Le bâtiment est posé sur le sol, via un radier en béton, sur une série de fondations spéciales. La
277 construction sera principalement en bois, avec une dalle bois-béton (solution proposée par l'ingénieur
278 civil) pour rationaliser les coûts. Nous nous sommes efforcés dans notre quête de solutions de
279 répondre aux critères du label Minergie-P (différentes épaisseurs d'isolation pour l'enveloppe
280 thermique) non seulement dans son enveloppe mais également dans les installations de ventilation
281 et de distribution électrique. Des panneaux solaires seront installés dans la toiture. Ces choix visent
282 l'efficacité énergétique du bâtiment. En ce qui concerne l'intérieur, à la suite de visites de bâtiments



283 sportifs récents, notamment celui d'Avenches, nous avons proposé des revêtements intérieurs
284 durables, résistants et pratiques à l'usage pour assurer la pérennité de cette construction et qui
285 répondent avant tout à un besoin non à un délire ou à une envie de luxe. En ce qui concerne
286 l'extérieur, nous avons proposé à la Commission de bâtisse une façade ventilée. Cela signifie que
287 sur le bois sera appliqué un revêtement. Au rez-de-chaussée, étant donné le flux important de
288 personnes, seront installés des panneaux compacts résistant aux chocs. La partie supérieure des
289 façades ventilées sera recouverte de tôles déployées d'une épaisseur de 2 mm avec des ondulations
290 importantes pour absorber les chocs engendrés par les différentes activités sportives du site et la
291 protéger contre d'éventuels dégâts.

292 Toutes ces études nous ont permis d'affiner davantage les coûts du projet tel que développé. Nous
293 nous sommes focalisés sur l'explication de l'augmentation des coûts. La planification financière
294 faisait état d'un montant de 7,8 millions de francs (CFC 1 à 9). Le CFC 1 enregistre une augmentation
295 de 585 000 francs, liée aux fondations spéciales (pieux) qui sont dimensionnées et chiffrées de
296 manière plus précise grâce à une étude géotechnique, qui a démontré que le sol de fondation était
297 assez mauvais, une grande partie étant composé de remblai et manquant par conséquent de
298 stabilité. Le rapport indique également la présence d'eau à proximité de la surface. Les futures
299 interventions devront tenir compte de ces éléments. Ce CFC comprend également la démolition de
300 la construction existante. Un rapport relatif aux substances dangereuses, communément appelé
301 « rapport amiante » a été produit et a confirmé la présence d'amiante dans la construction, ce qui
302 augmente les coûts de démolition. Le CFC 2 concerne la nouvelle construction. Le développement
303 du projet avec les utilisateurs a contribué aux choix de certains équipements qui n'étaient pas prévus,
304 tels que la chambre de froid, des cuisines supplémentaires, davantage de locaux de rangement et
305 d'entretien et l'ascenseur. Le projet de l'étude de faisabilité n'envisageait pas un bâtiment sur deux
306 étages alors que les contraintes supplémentaires nous ont obligés à le penser sur deux étages et à
307 en assurer l'accessibilité. Ces équipements ont eu par conséquent un impact financier sur le projet.
308 Toutefois, l'intégration d'une salle polyvalente dans le programme du bâtiment est la composante qui
309 représente la dépense supplémentaire la plus significative s'élevant à environ 1,8 million de francs.
310 Cette contrainte-là est apparue après l'établissement de l'étude de faisabilité. Je tiens à faire
311 remarquer qu'il est très difficile d'évaluer le coût exact intrinsèque de la salle polyvalente car cette
312 adjonction fonctionne en synergie avec tout le reste du bâtiment, tant au niveau technique que
313 statique. À titre indicatif, implanter une salle polyvalente de ce modèle-là à un autre endroit coûterait
314 sans aucun doute beaucoup plus cher que le chiffre avancé dans le contexte du présent projet. Le
315 CFC 3 concerne les équipements d'exploitation et reflètent les coûts relatifs au déplacement des
316 équipements sportifs. Le terrain de beach-volley et le saut en longueur seront replacés à proximité.
317 Les entreprises spécialisées dans le domaine nous ont transmis des coûts relatifs aux travaux plus
318 précis. À noter que, sur demande expresse de la Commission de bâtisse, la réfection des virages de
319 la piste d'athlétisme et celle des éclairages des terrains de football ne sont pas incluses dans ces
320 montants, faisant partie d'autres demandes de crédit d'investissement. Le CFC 4 concerne les
321 aménagements extérieurs tels que les accès au bâtiment. Leurs coûts ont été réévalués de manière
322 plus précise et comprennent, entre autres, la remise en état du terrain sur lequel sera installé le chantier.
323 Le CFC 5 concerne les taxes et autres frais secondaires. Ils sont calculés de manière forfaitaire en
324 pourcent par rapport aux montants des CFC 1 à 4. Ceux-ci ayant augmenté, le CFC 5 suit la
325 tendance. Le CFC 6 concerne les réserves. Elles équivalent à 0 franc. Nous avons, conformément à
326 la demande qui nous avait été faite, établi un devis au plus près des coûts effectifs. Il est cependant
327 plus prudent de disposer d'une réserve (10% du CFC 2) au démarrage de ce type de projet. Ce CFC
328 fera peut-être l'objet d'une réévaluation. Le CFC 9 concernant le mobilier nécessaire à l'exploitation
329 (buvette et salle polyvalente) n'était, quant à lui, pas inclus dans l'étude de faisabilité.

330 En conclusion, le volume du bâtiment projeté a augmenté (CFC 2) faisant passer le coût total à 10,35
331 millions de francs. Afin de vous convaincre que le projet n'est pas luxueux ou disproportionné, même
332 s'il ne nous a pas été facile de trouver une construction regroupant à la fois des infrastructures
333 sportives de lutte, de boxe, de football, d'athlétisme, de volleyball ainsi qu'une buvette et une salle
334 polyvalente, le prix au m² reste inférieur à des constructions récentes ne regroupant, par exemple
335 qu'une buvette et des vestiaires et leurs équipements techniques (sanitaires et ventilation).



336

Interventions du plénum

337

338

339

340

341

342

À la question de **Mme Nicole Tille**, M. Pablo Girona explique que le CFC est l'acronyme de « code des frais de construction » et sert de plan comptable « standardisé » de manière que les différents intervenants de la construction en Suisse soient en mesure de parler des coûts de construction d'un bâtiment en référence à une trame commune. Ces CFC sont subdivisés en chiffres. Notre présentation renvoyait au CFC à 1 chiffre, qui reflète la vision globale et qui est subdivisé en sous-catégories plus détaillées (CFC à 2 ou 3 chiffres).

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

M. Roland Mesot, UDC-PAI. Je vous remercie de votre présentation qui est très intéressante. Néanmoins, elle m'amène quelques questions. Tout d'abord, il manque quelque chose de principal dans ce que vous avez montré: les chiffres. J'ai vu que cela s'arrête à 37 mais de quoi s'agit-il ? quelle longueur fait le bâtiment? (ndlr: 114 mètres) quelle hauteur? (ndlr: entre 7,4 m et 4,7 m). Cela, on ne le sait pas. Cela aurait été bien de le mettre parce que c'était quand même intéressant. Pour passer au point suivant, Mme la Conseillère communale a dit « un projet qui fait sensation », 10,4 millions de francs, c'est vrai que cela fait « sensation » et à l'entendre, comme elle a fait son introduction, je crois que dans tous les groupes cela a dû faire « sensation ». Néanmoins, on se retrouve avec 3,4 millions de francs de plus de ce qui nous avait été annoncé le 12 décembre 2018, soit 7 millions de francs à +/- 20% et, ce qui m'inquiète dans vos chiffres, c'est notamment que vous arrivez avec 0 franc en réserve. Vous êtes à 10,4 millions de francs au total et réserve zéro. Et ce qui m'inquiète aussi, c'est lorsque vous avez parlé au CFC 1 de géotechnique pour justifier les augmentations: un sol qui est mauvais et qui a de l'eau et cela, je crois que nous le savions déjà il y a deux ans. Je suis par conséquent surpris d'apprendre aujourd'hui qu'un sol mauvais a été détecté après décembre 2018. Je dois dire que le projet m'inquiète un peu. Je fais partie de ceux qui seraient favorables à voter un complexe sportif à 7 millions de francs, +/- 25%, pour moi, cela ne poserait aucun problème. Je vous dis franchement qu'à 10,4 millions de francs, cela peut me poser un problème. Et pour terminer, la question pour vous les architectes, parce que je pense que vous êtes confrontés assez fréquemment... C'est clair, on fait un projet. Les entités publiques vous demandent de fournir un projet, vous le chiffrez, vous l'amenez, il est travaillé, il est discuté mais est-ce que dans ce projet une liste d'économies est envisageable?

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

M. Pablo Girona, architecte. Le bâtiment fait 114 mètres de long. En ce qui concerne les possibilités d'économies sur le projet, il faut savoir que nous avons traité la demande de notre mandataire dans ce sens-là. Premièrement, en ce qui concerne le CFC 1 il était connu que nous avions affaire à des remblais mais nous avons clairement indiqué dans l'étude de faisabilité qu'il nous était impossible de chiffrer le montant qui résultait de cette caractéristique propre au terrain. En ce qui concerne le CFC 6, les réserves sont en effet à zéro. Or, il n'est pas l'objet ici de faire voter un crédit de construction mais de faire le point sur le projet afin qu'il réponde concrètement aux besoins et exigences des futurs utilisateurs et des sociétés, contraintes transmises non seulement pas les utilisateurs mais également relayées par les membres de la Commission de bâtisse et issues de leurs groupes politiques respectifs. Il est vrai qu'il était important à mes yeux de relever cet élément relatif au CFC 6. En définitive, les mesures d'économies font partie intégrante de tout le processus lié au développement du projet. Je citerai un exemple. Si on avait souhaité construire l'entier du bâtiment tout en bois, cela aurait impacté fortement les coûts de manière négative. C'est pourquoi sur la base de l'étude de l'ingénieur civil, des solutions plus performantes en termes financiers ont été trouvées grâce notamment au recours à une structure mixte. De même, le fait d'élaborer plusieurs petits locaux techniques est favorable en termes de coûts. En ce qui concerne la matérialisation du bâtiment, nous avons opté pour des matériaux très fonctionnels, choisis à l'issue de visites de sites réalisées avec la Commission de bâtisse, et qui se révèlent peu onéreux.

384

385

386

387

388

389

390

391

Mme Christine Genoud, Directrice des Sports. En ce qui concerne les mesures d'économie, si nous avons voulu rogner davantage le programme, nous amputons l'espace dévolu aux sociétés sportives, ce qui ne reflétait pas la volonté de la Commission de bâtisse. Nous avons voulu maintenir ce programme dans son ensemble. Comme vous avez pu le constater, nous avons mis tout ce que nous pouvions dans cet immense rectangle. Dès le début, nous avons le souci de réaliser un bâtiment pratique et économique: je ne vois pas où nous pourrions réduire davantage les coûts. Quant à la sensation que M. R. Mesot évoquait au début de son intervention, j'ai été volontairement ironique parce que je sais que ce projet a fait sensation au



392 sein des groupes politiques et j'assume cette façon toute personnelle d'introduire les choses.
393 Quant à la nature du sol du site du Lussy, elle est en effet très bien connue. Pour rappel, lors de
394 la matinée au vert dédiée à la présentation des infrastructures sportives, nous avons projeté le
395 coût de ce bâtiment à 7 millions de francs et avons annoncé un montant de 400 000 francs pour
396 l'implantation de micropieux. L'étude a ainsi permis d'affiner les coûts. En conclusion, nous
397 n'ignorons pas avoir affaire à un sol-sol difficile dans ce secteur.

398 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** J'ai une question relative à la charpente du bâtiment. Pourquoi
399 avoir choisi une toiture en forme de vague? Et quel en est le coût supplémentaire en
400 comparaison à une toiture plus classique ou standard?

401 **M. Pablo Girona, architecte.** La forme de la toiture a été discutée à la Commission de bâtisse
402 au début de l'étude. Le report du relief des Préalpes sur cette toiture a trouvé l'acquiescement
403 des membres de la Commission de bâtisse et n'engendre pas des coûts disproportionnés ni
404 démesurés. Le profil de la toiture est dentelé mais en fait c'est un type de toiture plate, qui est à
405 l'heure actuelle le type de toiture le plus économique. De manière générale, cette construction
406 sur deux niveaux et ce type de toiture ne renchérissent pas le projet tel qu'il est conçu.

407 **M. Laurent Probst, architecte.** Cette toiture se distingue non seulement par son aspect ventilé
408 qui rappelle un horizon montagneux mais aussi par le fait qu'elle répond au programme
409 d'occupation des salles, pour lequel nous avons besoin d'une double hauteur notamment pour
410 l'exercice de la lutte et de la boxe. Nous n'avons pas besoin de cette double hauteur sur
411 l'ensemble du bâtiment et nous devons assurer l'évacuation des eaux. Les locaux techniques
412 installés sous-plafond exigeaient aussi un espace plus généreux en hauteur. Au niveau de la
413 salle polyvalente, la ventilation est également assurée en gagnant un peu de hauteur. En
414 conclusion, la toiture reflète les programmes de chacun des blocs du bâtiment.

415 **M. Jacques Genoud, PDC.** Est-il prévu d'installer sur le toit des panneaux solaires
416 photovoltaïques ou thermiques? et cela fait-il partie du budget?

417 **La réponse est affirmative.**

418 **M. Jacques Genoud, PDC.** De quelle marge d'erreur sont grevés les CFC que vous nous avez
419 présentés ce soir?

420 **Il est répondu qu'au stade du devis général, les chiffres sont à +/- 10%.**

421 **M. Ronald Colliard, PLR.** De manière plus générale sur le projet, nous avons beaucoup parlé
422 de l'étude des besoins des utilisateurs (lutte, boxe, football et athlétisme) auxquels a été ajoutée
423 une salle polyvalente. À ce sujet, j'aimerais savoir ce qui vous a amené finalement à déterminer
424 les besoins de cette salle polyvalente: pourquoi la faire ici, pourquoi ces dimensions, quelles
425 sont concrètement les choses qui amènent à la décider comme telle?

426 **Mme Christine Genoud, Directrice des Sports.** Le besoin d'une salle polyvalente a été
427 évoqué lors d'une séance du Conseil général. Une intervention a en effet rendu le Conseil
428 communal attentif au fait de « faire quelque chose » pour les sociétés (ndlr: locales). À un
429 moment donné, nous nous sommes rendu compte que la configuration de ce bâtiment nous
430 offrait la possibilité d'y insérer une salle polyvalente. Cela nous semblait être une bonne idée
431 parce qu'il n'y a pas de voisinage direct. Implanter une salle dans ce bâtiment semblait plus
432 adapté que de trouver une solution au centre-ville, car elle offre des places de parc à proximité.
433 De plus, il y a une synergie entre les différents éléments qui bordent ou qui composent le site.

434 **M. Laurent Probst, architecte.** Les éléments propres à la salle polyvalente ont été étudiés avec
435 le Chef du Service des bâtiments, M. Bertrand Vienne et un ingénieur électricien, dont
436 l'expérience a permis d'établir la liste des équipements nécessaires au bon fonctionnement de
437 la salle. Quant à la dimension, elle est déterminée par le nombre de personnes qu'elle pourra
438 accueillir, soit trois cents, chiffre donné par la Commission de bâtisse.

439 **M. Daniel Jamain, PLR.** Pourrait-on envisager de faire le projet en deux étapes, en réalisant la
440 salle polyvalente dans un second temps?

441 **M. Pablo Girona, architecte.** Cet aspect a été évoqué et traité lors de l'élaboration du projet.
442 L'agencement des espaces et leur synergie (entre les blocs et les circulations internes) rendent
443 cette solution irréalisable.



444 Sur ces mots, la partie informative de la séance est close.

445 *Le Président remercie MM. Pablo Girona et Laurent Probst pour leur présentation et leur remet une attention*
446 *de la part du Conseil général en signe de reconnaissance. Applaudissements.*

447 *Les intervenants quittent la salle des débats.*

448 2. Approbation du procès-verbal no 18 de la séance du Conseil général du 11 décembre 2019;

449 **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

450 **M. Daniel Jamain, PLR.** À la ligne 751, il manque le mot « pour » et à la ligne 865, il faut lire « notre »
451 au lieu de « note ».

452 **Le Président.** Je vous remercie de votre lecture attentive. Y a-t-il d'autres remarques?

453 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close.

454 **Vote**

455 **Avec les demandes de modifications de M. Daniel Jamain, ledit procès-verbal est adopté par 47 voix et 1**
456 **abstention.**

457 **Le Président.** Je remercie Mme N. Defferrard Crausaz pour la rédaction de ce procès-verbal.

458 3. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, à la suite de la démission de M. André 459 Bongard (UDC-PAI);

460 **Le Président.** Je cède la parole à M. Hubert Demierre, chef du groupe UDC-PAI, pour qu'il nous
461 présente son ou sa candidat-e.

462 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI, en remplacement de M. André
463 Bongard, a le plaisir de proposer la candidature de M. Aurélien Lambert au poste de membre de la
464 Commission d'aménagement.

465 **Le Président.** D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

466 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close.

467 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon
468 l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidat-e-s peuvent être élu-e-s tacitement. Toutefois,
469 l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un
470 scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
471 membres ici présents, soit 10.

472 La parole n'étant pas demandée, je déclare M. Aurélien Lambert élu sans scrutin, en tant que membre
473 de la Commission d'aménagement. Félicitations à M. Aurélien Lambert!

474 *Applaudissements dans la salle.*

475 **M. Aurélien Lambert, UDC-PAI, est élu à la Commission d'aménagement.**

476 4. Election d'un membre à la Commission de la décharge et ECOSOR, à la suite de la démission de M. 477 André Bongard (UDC-PAI);

478 **Le Président.** Je cède la parole à M. Hubert Demierre, chef du groupe UDC-PAI, pour qu'il nous
479 présente son ou sa candidat-e.

480 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI, en remplacement de M. André
481 Bongard, a le plaisir de proposer la candidature de M. Aurélien Lambert au poste de membre de la
482 Commission de la décharge et ECOSOR.

483 **Le Président.** D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

484 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close.



485 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon
486 l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidat-e-s peuvent être élu-e-s tacitement. Toutefois,
487 l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un
488 scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
489 membres ici présents, soit 10.
490 La parole n'étant pas demandée, je déclare M. Aurélien Lambert sans scrutin, en tant que membre de
491 la Commission de la décharge et ECOSOR. Félicitations à M. Aurélien Lambert!
492 *Applaudissements dans la salle.*

493 **M. Aurélien Lambert, UDC-PAI, est élu à la Commission de la décharge et ECOSOR.**

494 **5. Election d'un membre au Conseil de fondation de la Maison St-Joseph, à la suite de l'élection de M.**
495 **Daniel Figini (UO+PS) au Conseil communal;**

496 **Le Président.** Je cède la parole à Mme Elena Pilloud, cheffe du groupe UO+PS, pour qu'elle nous
497 présente son ou sa candidat-e.

498 **Mme Elena Pilloud, Cheffe du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS, en remplacement de M. Daniel
499 Figini, a le plaisir de proposer la candidature de Mme Colette Iriarte au poste de membre du Conseil de
500 fondation de la Maison St-Joseph.

501 **Le Président.** D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

502 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close.

503 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon
504 l'article 46 al. 1bis de la loi sur les communes, les candidat-e-s peuvent être élu-e-s tacitement. Toutefois,
505 l'article 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un
506 scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des
507 membres ici présents, soit 10.
508 La parole n'étant pas demandée, je déclare Mme Colette Iriarte, élue sans scrutin, en tant que membre
509 du Conseil de fondation de la Maison St-Joseph. Félicitations à Mme Iriarte!

510 *Applaudissements dans la salle.*

511 **Mme Colette Iriarte, UO+PS, est élue au Conseil de fondation de la Maison St-Joseph.**

512 **6. Message no 86 – Service du feu – Participation communale à l'achat d'un camion-échelle avec bras**
513 **articulé plongeant – Crédit d'investissement de 210 250 francs – Approbation;**

514 **Message no 86 – RECTIFICATIF**

515 **Le Président.** Une erreur s'étant glissée dans le taux appliqué pour le calcul des intérêts de l'emprunt,
516 je passe la parole à M. Daniel Maillard, Directeur du Service du Feu, pour un complément à ce sujet.

517 **Représentant du Conseil communal**

518 **M. Daniel Maillard, Directeur du Service du feu.** Le Message no 86 a pour but le remplacement du
519 camion-échelle à disposition des pompiers actuellement, de type *Bronto*. Il serait remplacé par quelque
520 chose de tout à fait similaire: un véhicule avec un bras articulé de type *Iveco Magirus*. Le *Bronto*, acquis
521 en 2003, a donné entière satisfaction et l'idée est de le remplacer par quelque chose de similaire.
522 Parallèlement, l'ECAB a développé une politique d'acquisition commune des véhicules que je voudrais
523 saluer car c'est dans ce cadre que le véhicule qui serait attribué à Châtel-St-Denis serait acquis. Quatre
524 autres centres de renfort ont déjà acquis la même chose (Fribourg, Bulle, Morat et Romont) et celui de
525 Châtel-St-Denis serait le cinquième. En ce qui concerne les points techniques, le châssis ne sera pas
526 un châssis 4x4. Nous avons pris l'avis des utilisateurs et des officiers d'état-major qui ont reconnu que
527 le 4x4 était extrêmement peu utilisé puisqu'en cas de mauvaises conditions routières, en l'occurrence
528 en cas de neige, les véhicules sont chaînés et ont les pattes bien ancrées au sol. Nous avons contacté
529 les centres de renfort de région de montagnes, comme Bulle et Château-d'Oex, qui se sont montrés
530 très satisfaits du modèle 2.4 acquis.



531 L'ECAB a déjà assuré sa participation: son subventionnement couvre 75% du montant. De plus, nous
532 bénéficions d'une offre liée au jubilé du constructeur, qui pour marquer son 75^e anniversaire, a produit
533 25 véhicules identiques et propose un rabais de 84 000 francs à l'achat de chacun d'entre eux. Un
534 élément nouveau depuis la rédaction de ce Message concerne la reprise du véhicule actuel: le
535 constructeur le reprendrait pour un montant de 38 000 francs, montant à porter en déduction de la
536 participation communale aux frais d'acquisition.

Message no 86 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Service du feu – Participation communale à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant – Crédit d'investissement de 210 250 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 86 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 210 250 francs en tant que participation communale à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant, en remplacement du *Bronto*, pour le Service du feu.

Bref rappel

Le Centre de renfort (CR) de la Veveysse a acquis son premier bras élévateur de marque *Bronto* à la fin de l'année 2003 pour un prix d'environ 800 000 francs. Le remplacement de ce véhicule de 17 ans est prévu, d'une part, dans la planification financière communale 2016-2021 et, d'autre part, dans celle de l'ECAB pour 2020. En effet, le Département Prévention et Intervention de l'ECAB (DPI), dans un souci d'efficacité, a défini une ligne cantonale et élaboré un cahier des charges précis en fonction de l'utilisation des différents véhicules d'intervention. Cette nouvelle façon de procéder instaure le regroupement des commandes de véhicules, afin d'obtenir, principalement, des rabais plus importants.

Dans ce contexte, quatre échelles automobiles de la marque *Iveco Magirus* ont déjà été livrées dans les CR de Fribourg, Bulle, Morat et Romont en automne 2019.

Du point de vue fonctionnalité pratique, l'échelle automobile avec bras articulé plongeant *Iveco Magirus* est quasiment identique à un bras élévateur articulé (BEA) de type *Bronto*.

But de la dépense

Le bras élévateur de marque *Bronto* a parfaitement rempli ses missions pendant 17 ans, principalement dans des interventions de sauvetage, d'extinction et de travaux en toiture.

Ainsi, conformément à la planification communale, le Conseil communal propose le remplacement de l'échelle articulée du Service du feu par un camion-échelle avec bras articulé plongeant de la marque *Iveco Magirus* (cf. photos, données techniques et plan annexés).

Cette nouvelle échelle ne sera pas 4x4 car le châssis actuellement défini par l'ECAB ne le permet pas. L'échelle du CR de Bulle qui intervient à Charmey et l'échelle automobile de Château-d'Oex n'en sont par exemple pas équipées. À titre d'information, le 4x4 du *Bronto* a été utilisé deux fois en 17 ans d'exploitation.

En plus de l'avantage d'une adjudication commune sous l'égide de l'ECAB, les raisons suivantes motivent le remplacement de ce véhicule:

- le bras élévateur actuel, largement amorti, nécessite des frais de réparation toujours plus élevés;
- le nouvel engin renforcera la sécurité des forces d'interventions;
- il représente un moyen de sauvetage et d'extinction sûr et rapide;
- ce véhicule sera mis à disposition d'autres services communaux;

Pour toutes les raisons précitées, le Conseil communal demande le remplacement du bras élévateur actuel par un camion-échelle à bras articulé plongeant. L'ECAB a confirmé sa participation à hauteur de 75% du montant total et s'élèvera à 630 750 francs. Comme évoqué ci-avant, ce véhicule fera partie des achats groupés cantonaux et s'inscrit dans la vision future de la défense incendie du Sud du canton de Fribourg. De plus, le jubilé (25 ans) de l'entreprise *Iveco Magirus* permet d'avoir un rabais supplémentaire de 84 000 francs.

Coût total estimé (entièrement équipé)	Fr. 925'000.00
<u>./. Offre jubilé 25 ans Iveco Magirus</u>	<u>Fr. 84'000.00</u>
Montant de référence	Fr. 841'000.00
<u>./. Subvention ECAB: 75% de Fr. 841'000.00</u>	<u>Fr. 630'750.00</u>
Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 210'250.00

Participation financière

Rubriques comptables 2020.086.1410/5060.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.1410/5060.00

Participation communale

Fr. 210'250.00

À la charge du budget des investissements 2020.



Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine supérieure)	2% de Fr.	210'250.00	Fr. 4'210.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	15% de Fr.	210'250.00	Fr. 31'540.00
Total			Fr. 35'750.00

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation, il s'agit d'un remplacement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 210 250 francs destiné à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant, en remplacement du *Bronto*, pour le Service du feu.

Châtel-St-Denis, février 2020

Le Conseil communal

537 **Rapport de la Commission financière**

538 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
539 analysé le Message no 86 et sous l'aspect financier elle donne un préavis favorable.

540 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

541 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

542 **EXAMEN DE DÉTAIL**

543 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
544 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

545 **Article premier**

546 Pas d'observation. Adopté.

547 **Article 2**

548 Pas d'observation. Adopté.

549 **Article 3**

550 Pas d'observation. Adopté.

551 **Titre et considérants**

552 Pas d'observation. Adoptés.

553 **Vote d'ensemble**

554 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 210 250**
555 **francs destiné à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant, en remplacement du *Bronto*,**
556 **pour le Service du feu, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 86 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 210 250 francs en tant que participation communale à l'achat d'un camion-échelle avec bras articulé plongeant, en remplacement du *Bronto*, pour le Service du feu.



Article 2

Cet achat sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Jérôme Volery

557 **Récusations**

558 **M. Frédéric Pilloud** (PDC), Président des Cyclomaniacs et initiateur du projet présenté sous point 7 se récusé
559 et quitte la salle. **Mme Véronique Pilloud** (PDC), sa parente en ligne directe, se récusé également. **M.**
560 **Alexandre Genoud** (UDC-PAI), Vice-Président des Cyclomaniacs se récusé également et quitte la salle des
561 débats.

562 **Bureau**

563 **M. Cédric Pilloud** (UDC-PAI) remplace M. Alexandre Genoud en tant que scrutateur-suppléant.

564 7. **Message no 87 – Sport – Secteur du Lussy – Participation communale à la réalisation du projet**
565 **Park4all – Crédit d'investissement de 151 700 francs – Approbation;**

566 **Représentante du Conseil communal**

567 **Mme Christine Genoud, Directrice du Sport et de la Culture.** Le projet de Bike4all est devenu le
568 projet Park4all, un travail de longue haleine initié et réalisé par le vélo club *Cyclomaniacs Veveyse* pour
569 arriver à quelque chose qui n'est plus seulement axé vélo mais une plateforme polysportive utile à tous.
570 C'est une des forces de ce projet, qui en a bien d'autres. C'est un projet fédérateur dans son utilisation
571 ainsi que dans sa conception. C'est un projet qui plaît et qui est porté par une équipe engagée et
572 dynamique. C'est un projet qui a reçu des soutiens financiers et de nombreux prix. C'est un projet qu'on
573 nous envie. C'est un projet aussi qu'il convient de porter à sa réalisation aujourd'hui. Cela fait environ
574 trois ans que ce projet est sur la table du Conseil communal qui dit attention, il ne faut pas entrer
575 n'importe comment sur le site du Lussy, il faut respecter la planification financière et le développement
576 cohérent et harmonieux du site. Aujourd'hui, il nous semble opportun de ne pas renvoyer ce projet, qui
577 est prêt, aux calendes grecques car l'équipe pourrait s'essouffler et nous ne voulons surtout pas que ce
578 projet s'en aille ailleurs. À noter aussi que le club a réussi à réunir différents acteurs dans son partenariat
579 public-privé intéressants et qui l'aide à réaliser le développement de ses installations. Comme vous le
580 savez, ce Message a été financé par près de moitié par des dons pour un montant de 23 300 francs,
581 un sponsoring confirmé de la Banque cantonale fribourgeoise (BCF) de 25 000 francs ainsi que des
582 prestations en nature pour environ 95 000 francs. Je précise que ce Message a été rédigé en février en
583 vue du Conseil général du 25 mars 2020 et que l'état des montants est celui du 7 février 2020; ces
584 chiffres sont encore susceptibles d'évoluer mais ils ont permis à la Commune de fixer sa participation.
585 Par la suite, la Commune sera propriétaire de l'infrastructure et sera responsable de son entretien. Je
586 ne vais pas m'étendre davantage et renvoie au Message ci-dessous:

Message no 87 du Conseil communal au Conseil général

Objet:	Sport – Secteur du Lussy – Participation communale à la réalisation du projet <i>Park4all</i> – Crédit d'investissement de 151 700 francs – Approbation
---------------	--

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 87 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 151 700 francs en tant que participation communale à la réalisation du projet *Park4all* dans le secteur du Lussy.



Bref historique

Le projet *Bike4all*, initié en 2016 par le vélo-club *Cyclomaniacs Veveyse*, a dès sa présentation séduit le Conseil communal. Or ce dernier, soucieux de respecter l'ordre des priorités des différents projets qui se mettaient en place à ce moment-là dans la zone du Lussy, a décidé de ne pas brûler les étapes et de prévoir cette réalisation dans une deuxième phase de sa planification financière. Toutefois, pour que le club puisse continuer à développer son programme, l'Exécutif a choisi de mettre gracieusement à sa disposition le terrain jouxtant le complexe scolaire et sportif du Lussy. En parallèle, l'association devait progresser dans sa recherche de financement. En 2017, le club soumettait *Bike4all* à un jury d'experts dans le cadre du *Prix Challenge Sanitas*. Après s'être hissé sur la première marche du podium au niveau régional, il remportait le prix du public lors de la finale nationale, à Zurich.

Depuis lors, *Cyclomaniacs Veveyse* a travaillé et a convaincu un cercle très large, allant des sportifs (toutes disciplines confondues), qui voient dans cette nouvelle structure une possibilité d'entraînement complémentaire, aux investisseurs qui croient dans les valeurs que ce projet novateur et rassembleur véhicule.

But de la dépense

Aujourd'hui, le concept a gagné en maturité. *Bike4all* est devenu *Park4all*, un projet polysportif qui conviendrait par son caractère régional. Il a en effet l'heur de renforcer les synergies entre les différentes associations et offre par ses équipements (parcours techniques VTT, piste finlandaise et fitness urbain) une possibilité supplémentaire pour les sportifs, confirmés ou amateurs, les clubs, les élèves, de s'entraîner en plein air. Constitué de matériaux naturels (pierres, bois et terre), ce projet s'inscrit dans le respect de son environnement, proche de la zone protégée du Lac de Lussy. En outre, sa conception a bénéficié des précieux conseils de Nicolas Siegenthaler, entraîneur *Swiss Olympic* et coach du champion olympique de VTT, Nino Schurter.

Désormais, la matérialisation du projet est pleinement ancrée dans la planification du renouvellement des infrastructures communales du Lussy. Le club a également réussi à fédérer différents acteurs dans un partenariat public-privé pour le développement de ses installations: le projet est à ce jour financé à près de la moitié par des dons divers et un sponsoring confirmé. L'étape de la conception étant achevée et celle de la prospection de financement lui donnant des garanties suffisantes, le Conseil communal souhaite contribuer à sa concrétisation par une participation financière récompensant les efforts de tous les partenaires à ce projet. Au terme de sa réalisation, l'infrastructure sera remise à la Commune, qui en sera dès lors propriétaire.

À noter qu'une demande de subvention extraordinaire pour l'ensemble des infrastructures du Lussy, incluant *Park4all*, est en cours. Le montant de la subvention reçu pour ce projet sera porté en diminution de la part communale.

Budget total estimé des travaux (chiffres fournis par Cyclomaniacs Veveyse)	Fr. 295'000.00
./ Sponsoring – prestations en nature – <i>état au 07.02.2020</i>	Fr. 95'000.00
./ Sponsoring – prestations financières – <i>état au 07.02.2020</i>	Fr. 25'000.00
./ Dons divers obtenus par <i>Cyclomaniacs Veveyse</i> – <i>état au 07.02.2020</i>	Fr. 23'300.00

Solde estimé au 7 février 2020 Fr. 151'700.00

Participation financière

Rubriques comptables 2020.087.340/5060.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.992.340/5060.00

Participation communale (sans Divers et imprévus) Fr. 151'700.00

La part communale sera financée par un emprunt bancaire.

À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	12% de Fr. 151'700.00	Fr. 3'030.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	15% de Fr. 151'700.00	Fr. 22'760.00
Total		Fr. 25'790.00

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation annuelles sont estimées à 10 000 francs à charge du compte de fonctionnement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 151 700 francs en tant que participation communale à la réalisation du projet *Park4all* dans le secteur du Lussy.

Châtel-St-Denis, février 2020

Le Conseil communal



- 587 **Rapport de la Commission financière**
- 588 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a
589 analysé le Message no 87 et donne un préavis favorable. Toutefois, elle demande au Conseil communal
590 de veiller à ce que toutes les subventions possibles soient demandées de manière exhaustive.
- 591 **DISCUSSION GENERALE**
- 592 **Groupes politiques**
- 593 **Mme Elena Pilloud, UO+PS.** Le groupe UO+PS tient à exprimer son soutien au projet Park4all. En
594 effet, ce projet polysportif met à disposition de tous et toutes une nouvelle infrastructure en plein air
595 dans notre commune. Une infrastructure de qualité à en voir les prix qui récompensent le projet. Une
596 infrastructure également à moitié financée grâce au travail du club initiateur de Park4all. Nous
597 souhaitons saluer et encourager le bel effort fourni par le club Cyclomaniacs Veveyse et par toutes les
598 personnes qui se sont investies dans le projet. Ce dynamisme des sociétés locales mérite d'être
599 soutenu!
- 600 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ceci est une intervention au nom du groupe PLR. Le projet qui nous est
601 présenté au travers du Message no 87 a suscité un vif soutien au sein de notre groupe,
602 - parce qu'il est ambitieux dans son envergure: son impact sera régional et attirera de nombreux
603 adeptes du deux-roues et des planches à quatre roues, qu'il permettra ainsi de faire rayonner le nom
604 du Lussy presque aussi internationalement que son homophone;
605 - parce qu'il a obtenu de prestigieux prix et distinctions: à Zürich, obtenir le prix du public devant de
606 nombreux projets, entre autres alémaniques, n'est pas rien et est la preuve du sérieux du projet;
607 bien sûr, il avait le soutien de personnes renommées, mais cela ne fait pas tout; reconnaissons que
608 les "maniaques" du cycle ô ...combien ont su pédaler pour que ce projet se manifeste concrètement;
609 - parce que ce projet a réussi à obtenir le soutien financier de nombreux sponsors, ce qui montre
610 que les adeptes de la petite reine ont réussi à faire tourner la roue de la fortune à leur avantage, ce
611 qui force le respect;
612 - parce que le projet a évolué de façon intelligente et pragmatique pour intégrer d'autres activités
613 sportives en lien avec les deux-roues, ce qui démontre une ouverture d'esprit qui n'est pas bloqué
614 dans un rond-point à la Raymond Devos.
- 615 Ce projet montre que, outre qu'il est séduisant, une idée soutenue par la volonté d'une équipe
616 dynamique peut évoluer en fonction des exigences et même réussir à embarquer d'autres projets et en
617 faire un objet à usage multiple, convivial dans l'air du temps pour le bien des citoyens et citoyennes de
618 la Commune.
- 619 Toutefois, que ce projet fédérateur ne nous fasse pas oublier que d'autres défis, peut-être moins
620 prestigieux, nous attendent: un parking, dans la mesure du possible souterrain, un nouvel immeuble
621 communal, une salle pour le Conseil général ou une piscine qui prend l'eau, que nous devons
622 remplacer ou assainir et qui finira par assécher nos finances. Que le projet Park4all soit une source
623 d'inspiration pour nos édiles dans ses prochains défis! Le groupe PLR soutient la demande de crédit et
624 votera son approbation.
- 625 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
- 626 **EXAMEN DE DÉTAIL**
- 627 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
628 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.
- 629 **Article premier**
630 Pas d'observation. Adopté.
- 631 **Article 2**
632 Pas d'observation. Adopté.
- 633 **Article 3**
634 Pas d'observation. Adopté.
- 635 **Titre et considérants**
636 Pas d'observation. Adoptés.



637

Vote d'ensemble

638
639
640

À l'unanimité des 45 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 151 700 francs en tant que participation communale à la réalisation du projet *Park4all* dans le secteur du Lussy, tel que présenté:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 87 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 151 700 francs en tant que participation communale à la réalisation du projet *Park4all* dans le secteur du Lussy.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

641

Récusations

642
643

Les personnes récusées, MM. Alexandre Genoud et Frédéric Pilloud, ainsi que Mme Véronique Pilloud réintègrent la salle des débats.

644

Bureau

645

M. Alexandre Genoud (UDC-PAI) reprend ses fonctions de scrutateur.

646
647

8. Message no 88 – Routes communales – Route de la Bria – Réfection du pont des Planches – Crédit d'investissement de 78 000 francs – Approbation;

648

Représentant du Conseil communal

649
650
651
652
653
654
655
656
657

M. Daniel Maillard, Directeur des Travaux, Routes, transports et télécommunications. Le pont des Planches, sis dans le secteur de la Bria, a attiré l'attention du Service de la voirie l'automne passé à cause de son état alarmant. Une expertise a été rapidement menée et constat a été fait qu'il fallait le coter pour passer l'hiver et réfléchir à une rénovation complète. Le crédit demandé devra servir à la mise à l'enquête de sa démolition et de sa reconstruction. Ce Message avait été préparé en vue de la séance du Conseil général du 11 décembre 2019 mais n'a pas été porté à l'ordre du jour des objets à traiter car il subsistait des inconnues au sujet du montant des subventions. Aujourd'hui, celles-ci sont levées et sont calculées sur le 75% du montant total de la dépense. Le document ci-après donne davantage de détails:



Message no 88 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales – Route de la Bria – Réfection du pont des Planches – Crédit d'investissement de 78 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 88 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 78 000 francs destiné à la réfection du pont des Planches, à la Route de la Bria.

Historique

Alerté par le Service de la voirie sur l'état de ce pont, le Service technique en a effectué une vision locale le mercredi 21 août 2019 et a pris la décision d'en demander une expertise immédiate auprès du bureau d'ingénieurs Willi SA.

Le 25 septembre 2019, ce bureau transmettait à nos services un rapport technique sur l'état alarmant de ce pont incitant à prendre des mesures urgentes, par un étayage direct de sa voûte, veillant à ne pas entraver son gabarit hydraulique, et par le remplacement total de l'ouvrage dans les meilleurs délais. L'étayage a été effectué en 2019. Le crédit d'investissement concerne le solde des travaux à faire.

But de la dépense

Ce crédit d'investissement comprend la mise à l'enquête, la démolition et la reconstruction de cet ouvrage. Le Service cantonal de l'agriculture (SAgri) a confirmé par courriel du 8 novembre 2019 les subventions cantonales (de 27%) et fédérales (de 30%) sur 75% des coûts totaux des travaux.

Participation financière

Rubriques comptables 2020.088.620/5010.00, 6600.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.078.620/5010.00, 6600.00 et 6610.10

Coût total estimé des travaux	Fr.	135'000.00
./. Subvention cantonale estimée (27% du 75% des travaux)	Fr.	27'000.00
./. Subvention fédérale estimée (30% du 75% des travaux)	Fr.	30'000.00

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 78'000.00**

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	78'000.00	Fr.	1'560.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	4% de Fr.	78'000.00	Fr.	3'120.00
Total			Fr.	4'680.00

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 78 000 francs destiné à la réfection du pont des Planches, à la Route de la Bria.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

658 **Rapport de la Commission financière**

659 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
660 donne un préavis favorable.

661 **DISCUSSION GENERALE**

662 **Groupes politiques**

663 **M. Rodolphe Genoud, UDC-PAI.** Voici deux remarques au nom du groupe UDC-PAI. En premier lieu,
664 le groupe salue l'initiative d'entreprendre la réfection du Pont des Planches à la Bria. Cependant, nous
665 avons deux points à vous soumettre: si les travaux sont prévus pour cette automne, nous vous rendons
666 attentifs que les réfections seront entreprises à la route de la Saira aux mois de septembre et octobre
667 et l'idéal serait de coordonner les travaux pour que les riverains ne soient pas bloqués durant l'ouvrage.
668 Deuxièmement, le tronçon de la Route de la Bria, à hauteur de Supella, est en très mauvais état. Le



669 chemin est très pentu et défectueux et rend le passage difficile aux petits véhicules et tracteurs tractant
670 des remorques de bétail. C'est pourquoi il serait judicieux de rendre le chemin praticable aux utilisateurs
671 durant la déviation.

672 **M. Daniel Maillard, directeur des travaux, routes, transports et télécommunications.** Nous
673 remercions M. Genoud pour ses remarques pertinentes. Nous coordonnerons les travaux pour que les
674 routes ne soient pas fermées en même temps. Nous avons également l'intention de faire la réfection du
675 secteur de la Supella par la même occasion.

676 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

677 **EXAMEN DE DÉTAIL**

678 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
679 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

680 **Article premier**
681 Pas d'observation. Adopté.

682 **Article 2**
683 Pas d'observation. Adopté.

684 **Article 3**
685 Pas d'observation. Adopté.

686 **Titre et considérants**
687 Pas d'observation. Adoptés.

688 **Vote d'ensemble**

689 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 78 000**
690 **francs destiné à la réfection du pont des Planches, à la Route de la Bria, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 88 du Conseil communal, du 28 janvier 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 78 000 francs destiné à la réfection du pont des Planches, à la Route de la Bria.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Jérôme Volery

691



692 **9. Message no 89 – Routes communales – Ruelle du Pont – Réfection du mur de soutènement, de la**
693 **barrière de sécurité et du revêtement de la ruelle – Crédit d'investissement de 305 000 francs –**
694 **Approbation;**

695 **Représentant du Conseil communal**

696 **M. Daniel Maillard, Directeur des Travaux, Routes, transports et télécommunications.** La Ruelle
697 du Pont se situe en face du Caribou. Il s'agit du passage en dessous de la route. La première chose qui
698 saute aux yeux est la barrière enfoncée, qui représente la pointe visible de l'iceberg: ce qui se situe en
699 dessous n'est pas en meilleur état que la barrière. Le Conseil communal a mandaté une expertise et,
700 détail relativement alarmant, la réfection du pont s'impose. L'idée est de démonter et de reconstruire au
701 même endroit. Le gabarit routier resterait le même et ce mur serait complètement réfectionné. Nous
702 proposons aussi de faire le sol du passage piétonnier. En effet, par temps de pluie se forme à cet endroit
703 une « piscine » en raison des pentes très variables. L'objectif est de refaire la pente de manière à
704 récolter l'eau de pluie. Le coût de cet ouvrage est de 305 000 francs et les frais financiers s'élèvent à
705 18 300 francs.

Message no 89 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales – Ruelle du Pont – Réfection du mur de soutènement, de la barrière de sécurité et du revêtement de la ruelle – Crédit d'investissement de 305 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 89 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 305 000 francs destiné à la réalisation de divers travaux à la ruelle du Pont.

But de la dépense

Lors de l'élaboration du budget de fonctionnement 2019, un montant de 8400 francs a été inscrit sous la rubrique 620.3140.10 (anc. 62.314.06) pour l'expertise du mur de soutènement de la Ruelle du Pont. Le bureau d'ingénieur Daniel Willi SA a effectué ces travaux courant 2019 et a préconisé, au vu de l'état alarmant de l'ouvrage, une démolition et une reconstruction du mur avec mise aux normes de sa barrière de sécurité. Par la même occasion, et comme ces travaux nécessiteront l'ouverture du sol de la ruelle piétonne, une réfection du revêtement ainsi que des canalisations d'évacuation des eaux claires sera réalisée en parallèle.

Participation financière

Rubriques comptables 2020.089.620/5010.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.620/5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 305'000.00

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	305'000.00	Fr. 6'100.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	4% de Fr.	305'000.00	Fr. 12'120.00
Total			Fr. 18'300.00

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 305 000 francs destiné à la réalisation des travaux de réfection du mur de soutènement, de la barrière de sécurité et du revêtement de la ruelle.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

706



707 **Rapport de la Commission financière**

708 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Pour ce Message no 89, la
709 Commission financière donne un préavis favorable.

710 **DISCUSSION GENERALE**

711 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

712 **EXAMEN DE DÉTAIL**

713 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
714 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

715 **Article premier**

716 Pas d'observation. Adopté.

717 **Article 2**

718 Pas d'observation. Adopté.

719 **Article 3**

720 Pas d'observation. Adopté.

721 **Titre et considérants**

722 Pas d'observation. Adoptés.

723 **Vote d'ensemble**

724 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 305 000**
725 **francs destiné à la réalisation des travaux de réfection du mur de soutènement, de la barrière de sécurité**
726 **et du revêtement de la ruelle, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 89 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 305 000 francs destiné à la réfection du mur de soutènement, de la barrière de sécurité ainsi que du revêtement de la ruelle du Pont.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

727



728 **10 Message no 90 – Routes communales – Route de la Cascade – Réfection de maintenance du pont**
729 **de la Cascade – Crédit d’investissement de 100 000 francs – Approbation;**

730 **Représentant du Conseil communal**

731 **M. Daniel Maillard, Directeur des Travaux, Routes, transports et télécommunications.** Le pont de
732 la Cascade se situe entre le Creux des Tables et Rathvel. Ce pont a subi une réfection majeure il y a
733 une quinzaine d’années et nous proposons aujourd’hui des travaux de maintenance. La Commune a
734 l’obligation légale de faire expertiser ses ouvrages d’art tous les cinq ans. Le rapport d’expertise
735 présente des recommandations à mettre en œuvre, telles que réfection des joints, renouvellement des
736 résines, pose de nouvelles tôles sur les joints et la remise en état des profilés caoutchouc. Il est
737 important de maintenir ces éléments à jour afin de pérenniser ce pont. Les coûts sont relativement
738 importants et s’élèvent à 100 000 francs et les frais financiers à 6000 francs.

Message no 90 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales – Route de la Cascade – Réfection de maintenance du pont de la Cascade – Crédit d’investissement de 100 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l’honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 90 concernant l’octroi d’un crédit d’investissement de 100 000 francs destiné aux travaux de réfection du pont de la Cascade, à la route de la Cascade.

Historique

Lors de l’élaboration du budget de fonctionnement 2018, un montant de 10 000 francs a été inscrit sous la rubrique 620.3140.10 (anc. 62.314.06) pour l’expertise du pont de la Cascade. Le bureau d’ingénieurs Daniel Willi SA a effectué cette étude courant 2018 et délivré son rapport technique en septembre 2018. Dans ce dernier, il est préconisé de faire quelques travaux d’entretien comme la réfection des résines des bordures, la pose de nouvelles tôles au droit des joints sur le trottoir et la remise en état des profilés caoutchouc aux deux extrémités du pont. Ces travaux sont nécessaires pour conserver le bon état de l’ouvrage.

But de la dépense

Ce crédit d’investissement comprend tous les travaux décrits ainsi que les travaux préparatoires.

Participation financière

Rubriques comptables 2020.090.620/5010.00 – qui annulent et remplacent le crédit d’investissement d’intention sous rubriques 2019.993.620/5010.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 100’000.00

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d’investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	100’000.00	Fr. 2’000.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	4% de Fr.	100’000.00	Fr. 4’000.00
Total			Fr. 6’000.00

Estimation des charges d’exploitation

Il n’y a aucune influence sur les charges d’exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l’engagement de ce crédit d’investissement de 100 000 francs destiné à la réfection de maintenance du pont de la Cascade, à la route de la Cascade.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

739 **Rapport de la Commission financière**

740 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Au Message no 90, la
741 Commission financière donne un préavis favorable.

742



743 **DISCUSSION GENERALE**

744 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

745 **EXAMEN DE DÉTAIL**

746 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
747 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

748 **Article premier**

749 Pas d'observation. Adopté.

750 **Article 2**

751 Pas d'observation. Adopté.

752 **Article 3**

753 Pas d'observation. Adopté.

754 **Titre et considérants**

755 Pas d'observation. Adoptés.

756 **Vote d'ensemble**

757 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 100 000**
758 **francs destiné à la réfection de maintenance du pont de la Cascade, à la route de la Cascade, tel que**
759 **présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 90 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 100 000 francs destiné à la réfection de maintenance du pont de la Cascade, à la route de la Cascade.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Jérôme Volery

760 **11. Message no 91 – Approvisionnement en eau – Réseau d'eau potable – La Racca – Bouclage de secteur**
761 **– Crédit d'investissement de 176 500 francs – Approbation;**

762 **Représentant du Conseil communal**

763 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'environnement.** L'objectif de la dépense est de réaliser un nouveau
764 bouclage permettant de raccorder la future centrale de chauffage ainsi que d'améliorer les conditions
765 hydrauliques et de défense incendie sur l'ensemble du secteur, conformément à notre PIEP. Le tracé
766 de la conduite débute sur un raccord en attente situé au début du chemin de gravier (sur l'ancienne
767 ligne TPF) qui descend vers le viaduc. Cette conduite longera le chemin qui se termine à la pile du



768
769
770

viaduc et sera connectée à la future liaison Scé Montimbert qui sera, quant à elle, suspendue sous le pont de l'autoroute. Le coût total de l'ouvrage est estimé à 180 000 francs, les subventions de l'ECAB à 3500 francs, pour un montant à la charge de la Commune de 176 500 francs.

Message no 91 du Conseil communal au Conseil général

Objet: **Approvisionnement en eau – Réseau d'eau potable – La Racca – Bouclage de secteur – Crédit d'investissement de 176 500 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 91 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de La Racca.

But de la dépense

L'objectif est de réaliser un nouveau bouclage, permettant de raccorder la future centrale de chauffage ainsi que d'améliorer les conditions hydrauliques et de défense incendie de l'ensemble du secteur.

Le tracé de la conduite débute sur un raccord en attente situé au début du chemin en gravier, qui descend vers le viaduc. Il longe le chemin et se termine à la pile du viaduc. La nouvelle conduite d'eau potable sera réalisée en PE PN16 DE 200mm et sera raccordée sur la conduite de la liaison Scé Montimbert projetée.

Au Nord de la future centrale de chauffage à distance projetée, un bras en PE PN16 DE 160mm sera réalisé. Il permettra de raccorder une borne hydrante. Une deuxième borne hydrante sera posée au Nord du tracé projeté.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.091.700/5010.00 et 6610.00 – qui annulent et remplacement le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.991.700/5010.00

Coût total estimé (entièrement équipé)	Fr.	180'000.00
./. Subventions estimées ECAB	Fr.	3'500.00
Coût total estimé à charge de la Commune	Fr.	176'500.00

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	176'500.00	Fr.	3'530.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure)	4% de Fr.	176'500.00	Fr.	7'060.00
Total			Fr.	10'590.00

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de la Racca.

Châtel-St-Denis, février 2020

Le Conseil communal

771

Rapport de la Commission financière

772
773

Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière. La Commission financière donne un préavis favorable au Message no 91.

774

DISCUSSION GENERALE

775

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

776

EXAMEN DE DÉTAIL

777
778

Le Président. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

779



- 780 **Article premier**
781 Pas d'observation. Adopté.
782 **Article 2**
783 Pas d'observation. Adopté.
784 **Article 3**
785 Pas d'observation. Adopté.
786 **Titre et considérants**
787 Pas d'observation. Adoptés.
788 **Vote d'ensemble**

789 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 176 500**
790 **francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de la Racca, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 91 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 176 500 francs destiné au bouclage du réseau d'eau potable situé dans le secteur de La Racca.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

791 **12. Message no 92 – Endiguements – Ruisseau de Rathvel – Réfection des seuils et curage – Crédit**
792 **d'investissement de 13 200 francs – Approbation;**

793 **Message no 92 – RECTIFICATIF**

794 **Le Président.** Une erreur s'étant glissée dans le taux appliqué pour le calcul des intérêts de l'emprunt,
795 je passe la parole à M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement, pour un complément à ce sujet
796 et la présentation du Message.

797 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Environnement.** Le secteur des travaux se situe à la Route du
798 Moléson, dans le ruisseau de Rathvel, entre le Creux de l'Ours et la place de parking de Rathvel. À la
799 suite de plusieurs intempéries, la route du Moléson est passablement déstabilisée. Après analyse, il a
800 été constaté que le mauvais état de la route provenait aussi du ruisseau. En effet, les seuils du ruisseau
801 de Rathvel sont détruits et ne remplissent par conséquent plus leur fonction. Ces seuils sont aménagés
802 afin de réduire la vitesse de l'eau et de protéger les berges. Ils ont une fonction stabilisatrice des deux
803 côtés du ruisseau. La route qui borde le cours d'eau, en rive droite, est directement affectée par les
804 défauts de stabilisation de la berge. Le crédit d'investissement demandé a pour but de reconstruire cinq
805 seuils en bois afin de stabiliser le talus en rive droite qui soutient la route. En parallèle à ces travaux, un
806 curage, c'est-à-dire un nettoyage du ruisseau sera effectué par le Service communal des forêts en
807 collaboration avec l'entreprise Brodard Services. Le montant de ces travaux s'élève à 40 000 francs



808
809
810
811

(services et matériaux, y compris le bois fourni par la Commune). Les 100 m³ de bois proviendront des forêts communales. Les subventions escomptées s'élèvent à 67% du montant total, soit à 26 800 francs et le montant à charge communal à 13 200 francs. Je corrige le taux appliqué aux intérêts passifs à 2% au lieu de 2,5%.

Message no 92 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Endiguements – Ruisseau de Rathvel – Réfection des seuils et curage – Crédit d'investissement de 13 200 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 92 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 13 200 francs destiné à la réfection des seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur.

Situation

Le secteur des travaux se situe à la route du Moléson, dans le ruisseau de Rathvel, entre le Creux de l'Ours et la place de parking en gravier de Rathvel (cf. Plan de situation).

A la suite de plusieurs intempéries, la route du Moléson a été passablement déstabilisée. Après analyse, le Service technique a constaté que le mauvais état de la route venait aussi du ruisseau. En effet, les seuils du ruisseau de Rathvel sont détruits et ne remplissent donc plus leurs fonctions (cf. Photo d'un seuil détruit).

Ces seuils sont aménagés pour réduire la vitesse de l'eau et l'érosion des berges. Ils ont avant tout une fonction stabilisatrice des deux côtés du ruisseau. La route, qui borde le cours d'eau en rive droite, est directement affectée par le défaut de stabilisation de la berge.

La loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009 (LCEaux – RSF 812.1) précise en son article 27 que *Les travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien prévus par le plan directeur de bassin versant sont exécutés par les communes dans le périmètre du bassin versant. Celles-ci peuvent les confier à une association intercommunale, ou à un syndicat s'ils se situent dans un périmètre d'améliorations foncières.* Par conséquent, l'obligation d'aménager et d'entretenir les cours d'eau incombe à la Commune.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de reconstruire les cinq seuils en bois afin de stabiliser le talus en rive droite qui soutient la route. En parallèle à ces travaux, un curage (nettoyage) du ruisseau sera effectué (cf. Profil type et profil en long).

Ces travaux seront effectués par le Service communal des forêts en collaboration avec l'entreprise Brodard Services.

Le montant des travaux s'élève à 40 000 francs et comprend la totalité des services et matériaux. Il est à noter que les 100 m³ de bois proviendront des forêts communales.

Etant donné l'importance de la situation, ces travaux sont soumis à une procédure simplifiée de la part du Service cantonal de l'environnement (SEn), respectivement de la section Lacs et cours d'eau, qui a validé la subvention de 67%, le 4 décembre 2019.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.092.750/5010.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.750/5010.00 et 6610.10

Coût total estimé (entièrement équipé)	Fr.	40'000.00
./.Subventions escomptées du SEn SLCE 67%	Fr.	26'800.00
Coût total estimé à charge de la Commune	Fr.	13'200.00

À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure) 2% de Fr.	13'200.00	Fr.	260.00
Amortissement (arrondi à la dizaine inférieure) 2% de Fr.	13'200.00	Fr.	260.00
Total		Fr.	520.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement 13 200 francs destiné à la réfection de cinq seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur concerné.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal



812 **Rapport de la Commission financière**

813 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière donne
814 un préavis favorable au Message no 92.

815 **DISCUSSION GENERALE**

816 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

817 **EXAMEN DE DÉTAIL**

818 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée,
819 nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

820 **Article premier**
821 Pas d'observation. Adopté.

822 **Article 2**
823 Pas d'observation. Adopté.

824 **Article 3**
825 Pas d'observation. Adopté.

826 **Titre et considérants**
827 Pas d'observation. Adoptés.

828 **Vote d'ensemble**

829 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 13 200**
830 **francs destiné à la réfection de cinq seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur concerné, tel**
831 **que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 92 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 13 200 francs destiné à la réfection de cinq seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur concerné.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Jérôme Volery

832



833 **13. Message no 93 – Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local – Réalisation du solde des**
834 **constatations de la nature forestière – Crédit d'investissement de 50 000 francs – Approbation;**

835 **Représentant du Conseil communal**

836 M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Aménagement du territoire présente le Message ci-après:

Message no 93 du Conseil communal au Conseil général

Objet:	Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local – Réalisation du solde des constatations de la nature forestière – Crédit d'investissement de 50 000 francs – Approbation
---------------	---

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 93 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 50 000 francs destiné à la réalisation du solde des constatations de la nature forestière sur le territoire communal.

But de la dépense

Lors de l'établissement de leur plan d'aménagement local (PAL), les communes doivent effectuer les constatations de la limite forestière pour l'ensemble des zones forestières touchant la zone urbanisable. Pour la Commune de Châtel-St-Denis, qui comprend de nombreux secteurs forestiers, il avait été décidé de réaliser ces constatations au fur et à mesure du développement immobilier.

A ce jour, un énorme travail a déjà été effectué en collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN). Il manque 5 secteurs que nous vous proposons d'effectuer simultanément, à savoir:

- Route de Vevey
- La Planière – Chemin de la Chaux
- Le Chaussin
- La Frasse
- La Cierne – Les Mayens

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.093.790/5090.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.790/5090.00

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr. 50'000.00
---	----------------------

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	50'000.00	Fr.	1'000.00
Amortissement	15% de Fr.	50'000.00	Fr.	7'500.00
Total			Fr.	8'500.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement 50 000 francs destiné à la réalisation du solde des constatations de la nature forestière.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

837 **Rapport de la Commission financière**

838 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Pour ce Message, la Commission
839 financière donne un préavis favorable.

840 **DISCUSSION GENERALE**

841 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

842



843 **EXAMEN DE DÉTAIL**

844 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée,
845 nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

846 **Article premier**

847 Pas d'observation. Adopté.

848 **Article 2**

849 Pas d'observation. Adopté.

850 **Article 3**

851 Pas d'observation. Adopté.

852 **Titre et considérants**

853 Pas d'observation. Adoptés.

854 **Vote d'ensemble**

855 **À l'unanimité des 48 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 50 000 francs**
856 **destiné à la réalisation du solde des constatations de la nature forestière, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 93 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 50 000 francs destiné à la réalisation du solde des constatations de la nature forestière sur le territoire communal.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

857 **Récusation**

858 **M. Pierrot Vallélian** (UO+PS), propriétaire d'une parcelle faisant partie du PAD 34 présenté sous point 14, se
859 récusé et quitte la salle.

860 **14. Message no 94 – Aménagement du territoire – Secteur de Flumeau – Plan d'aménagement de détail**
861 **no 34 Zone industrielle Sud – Crédit d'investissement de 150 000 francs – Approbation;**

862 **Représentant du Conseil communal**

863 M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Aménagement du territoire présente le Message ci-après:



Message no 94 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Aménagement du territoire – Secteur de Flumeau – Plan d'aménagement de détail no 34
Zone industrielle Sud – Crédit d'investissement de 150 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 94 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 *Zone industrielle Sud*, dans le secteur de Flumeau.

But de la dépense

Lors de l'approbation du plan d'aménagement local (PAL) de Châtel-St-Denis le 28 juin 2018, une nouvelle zone d'activité a vu le jour dans le secteur de Flumeau. Cette zone est l'objet du PAD n°34 *Zone industrielle Sud* et recouvre une surface d'environ 30 000 m². Ce secteur a été affecté à la zone d'activité 1 (ACT1) qui est destinée aux activités industrielles et artisanales qui, par les nuisances qu'elles provoquent, ne pourraient être implantées dans d'autres zones.

Actuellement, sept propriétaires, dont la Commune de Châtel-St-Denis, se répartissent la surface de ce PAD.

Pour faciliter le développement de ce quartier et répondre à de nombreuses demandes d'implantation d'entreprises artisanales sur notre territoire, la Commune de Châtel-St-Denis propose d'agir en tant que Maître d'Ouvrage. La participation financière se fera par l'intermédiaire de taxes. Le montant de 150 000 francs comprend le mandat d'urbaniste, l'étude du plan d'équipement de détail (PED), les études de trafic et d'acoustique ainsi que les frais de géomètre.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.094.790/5090.00 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.992.790/5090.00

Coût total estimé à charge de la Commune **Fr. 150'000.00**

Financé par un emprunt bancaire. À la charge du budget des investissements 2020 et 2021.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	150'000.00	Fr. 3'000.00
Amortissement	15% de Fr.	150'000.00	Fr. 22'500.00
Total			Fr. 25'500.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 *Zone industrielle Sud*, dans le secteur de Flumeau.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

864 **Rapport de la Commission financière**

865 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
866 donne un préavis favorable. Je tiens à préciser que M. Pierrot Vallélian, membre de la Commission
867 financière, s'est également récusé lors de la séance de la Commission financière lors de la discussion
868 et du vote sur ce Message.

869 **DISCUSSION GENERALE**

870 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

871 **EXAMEN DE DÉTAIL**

872 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant
873 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.

874 **Article premier**

875 Pas d'observation. Adopté.

876 **Article 2**

877 Pas d'observation. Adopté.



878 **Article 3**
879 Pas d'observation. Adopté.
880 **Titre et considérants**
881 Pas d'observation. Adoptés.

882 **Vote d'ensemble**

883 **À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 150 000**
884 **francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 Zone industrielle Sud, dans**
885 **le secteur de Flumeau, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 94 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150 000 francs destiné à la réalisation du plan d'aménagement de détail (PAD) no 34 *Zone industrielle Sud*, dans le secteur de Flumeau.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

886 **Récusations**

887 M. Pierrot Vallélian réintègre la salle des débats.

888 **M. Rodolphe Genoud** (UDC-PAI), représentant du Syndicat d'élevage qui loue le chalet et locataire dudit chalet
889 présenté sous point 15 se récusé et quitte la salle des débats.

890 **15. Message no 95 – Entretien, rénovation de bâtiments – Chalet de Bellechaux – Assainissement de**
891 **l'écurie (aria) – Crédit d'investissement de 87 600 francs – Approbation;**

892 **Représentant du Conseil communal**

893 **M. Steve Grumser, Directeur des Bâtiments.** Ce chalet est plus que bicentenaire. Le sol de l'aria est
894 fait de plateaux de bois. Ces plateaux sont usés et vieux, ce qui pourrait engendrer des blessures au
895 bétail qui se rend à l'intérieur. Actuellement, la surface n'est utilisable que sur sa moitié. Nous proposons
896 donc de bétonner l'aria, de créer une fosse centrale équipée de caillebotis afin de faciliter le nettoyage
897 journalier. Le coût total des travaux est estimé à 120 000 francs, dont il faut déduire la subvention
898 correspondant à 27% du coût total, soit 32 400 francs, il reste à la charge de la Commune, un montant
899 de 87 600 francs.



Message no 95 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Entretien, rénovation de bâtiments – Chalet de Bellechaux – Assainissement de l'écurie (aria) – Crédit d'investissement de 87 600 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 95 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (*aria, en patois*) du chalet de Bellechaux.

Situation

Le chalet de Bellechaux, construit en 1797, est situé sur la Route de la Dent de Lys sur l'article no 2514 RF. Ce bâtiment est protégé en classe 3.

Lors de la dernière tournée des montagnes, il a été constaté que les plateaux en bois qui recouvrent le sol de l'"aria" étaient en très mauvais état. En effet, le bois d'un certain âge cède sous le poids du bétail ce qui pourrait engendrer des blessures. En outre, l'état général du revêtement rend son entretien quotidien difficile.

But de la dépense

Afin de remédier à ce problème, le Conseil communal, suivant l'avis du Service des bâtiments, propose de bétonner la totalité de l'aria, de créer une fosse centrale équipée de caillebotis pour faciliter le nettoyage journalier.

Cette demande de crédit d'investissement est basée sur un devis. Le Service cantonal de l'agriculture (SAgri) a confirmé dans un courriel du 13 janvier 2020 la subvention cantonale de 27% sur le coût total des travaux.

Plan de financement

Rubriques comptables 2020.095.9420/5030.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.9420/5030.00 et 6610.10

Coût total estimé des travaux	Fr.	120'000.00
./. Subvention SAgri (27% du coût total des travaux)	Fr.	32'400.00

Coût total estimé à charge de la Commune	Fr.	87'600.00
---	------------	------------------

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	87'600.00	Fr.	1'750.00
Amortissement	3% de Fr.	87'600.00	Fr.	2'630.00
Total			Fr.	4'380.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (*aria*) du chalet de Bellechaux.

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

900 **Rapport de la Commission financière**

901 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière
902 donne un préavis favorable au Message no 95.

903 **DISCUSSION GENERALE**

904 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

905 **EXAMEN DE DÉTAIL**

906 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée,
907 nous passons à l'examen de détail de l'arrêté.



- 908 **Article premier**
909 Pas d'observation. Adopté.
910 **Article 2**
911 Pas d'observation. Adopté.
912 **Article 3**
913 Pas d'observation. Adopté.
914 **Titre et considérants**
915 Pas d'observation. Adoptés.
916 **Vote d'ensemble**

917 **À l'unanimité des 47 membres présents, le Conseil général accepte le crédit d'investissement de 87 600 francs**
918 **destiné à l'assainissement de l'écurie (aria) du chalet de Bellechaux, tel que présenté:**

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 95 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (aria) du chalet de Bellechaux.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:	Le Président:
Nathalie Defferrard Crausaz	Jérôme Volery

919 **Récusations**

920 M. Rodolphe Genoud réintègre la salle des débats.

921 **MM. Hubert Demierre** (UDC-PAI) et **Laurent Demierre** (UDC-PAI), propriétaires d'une parcelle concernée par
922 la dépollution du stand de tir présentée sous point 16 se récusent et quittent la salle des débats.

923 **16. Rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et urgente – Protection et aménagement de**
924 **l'environnement – Lutte contre la pollution – Stand de tir des Marais – Dépollution et pose de pièges**
925 **à balles – Dépassement de 121 957 francs – Approbation;**

926 **Représentant du Conseil communal**

927 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'Aménagement du territoire.** En relation au Message présenté ci-
928 dessous, je peux vous informer que les pièges à balle ont été posés. Je vous livre également en
929 complément quelques chiffres qui mettent en valeur les raisons de la différence des coûts: un volume
930 supérieur aux estimations et surtout un taux de contamination plus élevé que prévu. Ces chiffres ont
931 été commentés devant la Commission financière.



	Matériaux pollués à traiter (en tonnes)	Terres à déposer en décharge type E (en tonnes)	Terres à déposer en décharge type B (en tonnes)	TOTAL (en tonnes)
Estimations du Bureau	553	322	114	989
Rapport final	923	263,08	157	1343,81
	> traitement par Aeberhard Recycling à Rümlang, soit 410 km aller-retour	> à Teuftal, soit 150 km aller-retour	> à Forel (Lavaux) En Albin, soit 30 km aller-retour	

932
933
934
935

En outre, afin de boucher les trous supplémentaires, il a fallu importer 420 m³ de terre propre. Vous comprendrez aisément que le traitement d'une pollution est simplement mathématique. Tant que l'on découvre du polluant, il faut traiter. On envoie de échantillons pour analyse. Ces analyses ont un coût et l'on reçoit l'ordre du Service de l'environnement de poursuivre ou non.

**Rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et urgente
du Conseil communal au Conseil général**

Objet: Protection et aménagement de l'environnement – Lutte contre la pollution – Stand de tir des Marais – Dépollution et pose de pièges à balles – Dépassement de 121 957 francs – Approbation

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général le Rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et urgente de 121 957 francs (après subvention) due à une pollution plus étendue que prévue dans le cadre de travaux d'assainissement du stand de tir des Marais, travaux dont le crédit d'investissement (Message no 72) a été approuvé par le Conseil général le 27 mars 2019.

Communication et intervention

Le 17 décembre 2008, le Conseil national prolongeait le délai d'obligation d'assainissement des stands de tir à 300 m² jusqu'au 31 décembre 2020. En 2019, à la suite de l'approbation du crédit d'investissement de 184 000 francs par le Conseil général (Message no 72) et au bénéfice d'une autorisation de début anticipé des travaux (ADAT) délivrée par la Préfecture, la Commune de Châtel-St-Denis décidait de réaliser ces travaux de dépollution. A ce jour, l'assainissement est terminé. Les pièges à balles seront posés en début d'année 2020 une fois que le terrain traité sera reposé et tassé, d'entente avec les différents intervenants.

Contexte du surcoût

Le surcoût de ces travaux est dû à plusieurs facteurs: d'une part, par la modification des lois d'assainissement, devenues plus exigeantes en y intégrant le traitement de l'antimoine et, d'autre part, par le fait que des quantités de matériaux pollués nettement plus élevées que prévu (découverte de zones fortement polluées à l'arrière de la butte) ont dû être traitées. En effet, les proportions d'antimoine et de plomb mesurées dans le sol de ces zones étaient identiques à celles contenues dans les fragments de balles. À cela s'ajoute que la surface à dépolluer s'est révélée plus étendue, au-delà de la butte de tirs, portant sur d'anciennes buttes attenantes qui servaient de réceptacles lorsque le stand comptait encore 12 cibles, alors que le calcul des coûts avait considéré l'exploitation de 8 cibles. Pour rappel, l'approche très approximative de la détermination des teneurs en contaminants sur le terrain avait incité le Conseil communal à calculer une marge supplémentaire des coûts de dépollution, marge qui s'est toutefois révélée insuffisante.

Financement

Crédit voté le 27.03.2019 – Message no 72 – *Rubriques comptables 2019.072.760/5030.00 et 6610.10*

Coût total estimé	Fr.	290'000.00
./. subvention attendue	Fr.	106'000.00
Solde à charge de la Commune financé par un emprunt bancaire	Fr.	184'000.00

Dépenses effectives 2019 – 2020 – Rubriques comptables 2019.072.760/5030.00 et 6610.10

Dépenses effectives – comptes des investissements 2019	Fr.	404'996.60
Dépenses effectives – comptes des investissements 2020	Fr.	60'960.40
Dépenses effectives totales	Fr.	465'957.00

Subventions

La demande de subvention finale, incluant le dépassement, est en cours. La subvention totale estimée devrait s'élever au total à 160 000 francs, soit 54 000 francs de plus que celle initialement calculée.



Dépassement du crédit – Rubriques comptables 2019.072.760/5030.00 et 6610.10

	Crédit voté le 27.03.2019 – Message no 72	Dépenses effectives 2019 et 2020 – Subventions à recevoir	Dépassement du crédit
Dépenses (en fr.)	290'000.00	465'957.00	175'957.00
./. Subventions (en fr.)	106'000.00	160'000.00	54'000.00
	184'000.00	305'957.00	121'957.00

Le dépassement final sera financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du dépassement de crédit (après investissement)

Intérêts passifs	2% de Fr.	121'957.00	Fr.	2'439.15
Amortissement	4% de Fr.	121'957.00	Fr.	4'878.30
Total			Fr.	7'317.45

Conclusion

Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 90 al. 1 LCo, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver cette dépense imprévisible et urgente de 121 957 francs, après versement des subventions, qui figurera sous rubrique 2019.072.760/5030.00 et 6610.10 du compte des investissements 2020 du Dicastère de l'environnement (7).

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

936 **Rapport de la Commission financière**

937 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Je confirme en effet que la
938 Commission a été informée par le Conseil communal. Elle a pris connaissance de ce Rapport no 2 et a
939 pris acte du dépassement de 121 957 francs, qui est relatif à une dépense imprévisible et urgente.

940 **DISCUSSION GENERALE**

941 **Groupes politiques**

942 **M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR.** Le Rapport no 2 relatif à une dépense imprévisible et
943 urgente nous a fortement interpellés. Nous sommes conscients que les opérations de dépollution ne
944 sont pas choses aisées et faciles, c'est pourquoi nous nous adjoignons, en l'occurrence le Conseil
945 communal, les services d'experts et de personnes compétentes dans le domaine concerné par la
946 pollution.

947 Or, dans le cas d'espèce qui nous interpelle ce soir, nous nous adjoignons les services du bureau
948 Triform. En consultant leur site internet (et non pollué), nous constatons qu'ils sont spécialisés dans les
949 études et la réalisation environnementales, que leurs clients sont principalement des institutions
950 publiques. En ce qui concerne les sites pollués, ils annoncent la couleur:

- 951 • Investigations historiques et technique selon OSites;
- 952 • Projets d'assainissement;
- 953 • Suivi d'assainissement de sites;
- 954 • Prélèvements et analyses;
- 955 • Conseil au maître d'ouvrage (MO).

956 Ouah ! sur le papier, ils ont les compétences; en revanche, pour notre projet, ils se sont lourdement
957 plantés. Nous ne frisons pas l'ignorance mais en tout cas l'insuffisance:

- 958 • Apprendre qu'une part des surcoûts vient d'un traitement non prévu pour l'antimoine: le dossier a été
959 confié à un stagiaire ! Les directives de la Confédération sont connues depuis des années;
960 l'ordonnance 814.680 sur l'assainissement des sites pollués a été mise à jour le 1^{er} mai 2017. Les



961 dernières modifications remontaient à 2016, 2015, 2012, 2011, ... nous n'allons pas remonter jusqu'au
962 Déluge. 2017, mes chers collègues, nous laisse le temps de se mettre à jour. Pour notre groupe, la
963 prestation est insuffisante.

- 964 • Lire que les proportions d'antimoine et de plomb étaient identiques à celles contenues dans les
965 fragments de balles, paraît surprenant; les valeurs auraient-elles dû être différentes? Plus de plomb,
966 moins d'antimoine ou l'inverse? En tout cas, l'explication a du plomb dans l'aile et n'est pas
967 convaincante. Depuis Lavoisier (1743-1794), rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme
968 (pourtant il a perdu sa tête sous la guillotine!); pour faire simple, tout le plomb et tout l'antimoine étaient
969 déjà présents dans le sol; ou bien les prélèvements et analyses étaient incorrects. Pour notre groupe,
970 la prestation est toujours insuffisante.
- 971 • Découvrir que la butte de tirs, qui servait de réceptacles aux balles, comportait 12 cibles alors que les
972 coûts ont été calculés pour 8 est le coup de grâce. Les investigations historiques ont été bâclées, elles
973 se sont arrêtées au début de ce siècle. Pour notre groupe, la prestation est encore insuffisante.
974 La lecture du Rapport no 2 laisse au moins deux sentiments:
- 975 • celui d'un gâchis, par le fait d'avoir donné mandat à un bureau qui n'avait pas l'expérience pour traiter
976 ce genre de cas qui, semble-t-il, dans notre pays, n'est pas si inhabituel que cela;
- 977 • l'autre est celui d'avoir été victime d'une maraude, comme plusieurs collectivités publiques en ont fait
978 les frais. Je donne pour exemple, à grand coups de sabre: la H189, le Pont de la Poya. Peu importe
979 si l'étude est insuffisante, la collectivité n'a pas d'autre choix que de passer à la caisse. Ce sentiment
980 laisse quelque frustration.

981 Les membres du groupe PLR ne trouvent pas cela acceptable que la collectivité publique doive éponger,
982 sans broncher, le dépassement financier. Loin de nous de fustiger le Conseil communal dans cette
983 malheureuse affaire dans laquelle il a agi au mieux. Nous sommes plus intelligents après qu'avant.
984 Nous demandons qu'une étude soit menée pour donner une sérieuse explication sur les insuffisances
985 constatées, ainsi que des actions correctives pour qu'une telle situation ne se représente plus. En outre
986 nous demandons au Conseil communal de voir quels seraient les moyens légaux pour obtenir une
987 participation financière du bureau en charge de l'étude, dans la mesure du possible.
988 Dans l'état de la situation et pour soutenir notre Exécutif, le groupe PLR approuve la dépense
989 imprévisible et urgente.

990 **M. Thierry Bavaud, Directeur de l'environnement.** Voici quelques éléments de réponse. J'ai bien pris
991 note de la prose de M. Jamain en tant que porte-parole du parti PLR. Néanmoins, je ne partage pas
992 tous vos propos, que je trouve très sévères. Comme annoncé dans votre intervention,

- 993 • Oui, le Conseil Communal a fait appel à un bureau spécialisé et
- 994 • Oui, une opération de dépollution n'est pas un exercice aisé.

995 Cependant, prétendre que le bureau n'a pas l'expérience requise, personnellement, je réfute vos
996 propos! Certes, quelques indications ont dû être corrigées dans la phase préparatoire, sur le nombre
997 de cibles mais en notre faveur, puisque nous touchons un subventionnement sur 12 cibles non plus sur
998 8. Pour rappel, en ce qui concerne cette étape, le bureau n'a fait qu'appliquer les directives cantonales,
999 à savoir que tant que les analyses n'étaient pas concluantes il fallait continuer à évacuer les matériaux.
1000 Au vu de l'ampleur de cette dépollution, le Conseil communal a demandé un rapport détaillé dans lequel
1001 se trouvent toutes les pièces justificatives des coûts. La Commission financière en sera informée.
1002 Pour conclure, à titre personnel, votre intervention m'interpelle sur le fond. Pour rappel, lors de la
1003 présentation du Message no 72, voté le 27 mars 2019, M. Antoine Berthoud, du groupe PLR, avait
1004 soutenu le crédit d'investissement. Peut-être l'avait-il fait à titre personnel ou au nom du groupe, je ne
1005 m'en souviens pas... (*ndlr: cette intervention avait eu lieu au nom du groupe*) mais je ne comprends pas
1006 cette sévère remise en question et comment demander une participation financière à une entreprise
1007 qui, à mes yeux, n'a pas commis de faute sanctionnable.

1008 **M. Daniel Jamain (PLR).** Oui, les subventions ont été augmentées car il y a plus de cibles. Ce n'est
1009 pas une excuse suffisante. J'ai l'impression que c'est une prestation réalisée à la légère du bureau.
1010 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

1011 **Vote**

1012 **À l'unanimité des 46 membres présents, le Conseil général approuve la dépense imprévisible et urgente de**
1013 **121 957 francs, telle que présentée dans le Rapport no 2.**

1014 **Récusations**

1015 Les personnes récusées, MM. Hubert et Laurent Demierre réintègrent la salle des débats.



1016 **17. Divers.**

1017 A. Lettre des Amis des Paccots et pétition

1018 **Le Président.** Le Bureau du Conseil général a reçu une copie de la lettre destinée au Conseil communal
1019 avec les signatures des quatre cents pétitionnaires. Le Bureau a pris la décision de soumettre cette
1020 lettre à l'ensemble des Conseillers généraux pour information. M. le Syndic souhaitez-vous y apporter
1021 des précisions ?

1022 **M. le Syndic.** Vous avez pu prendre connaissance de ce courrier. Comme chaque personne a reçu une
1023 copie de ce courrier, adressé au Conseil communal à la suite de notre décision sur le retrait de deux
1024 bennes, une pour le papier et l'autre pour le verre, aux Paccots. Nous avons décidé de rencontrer une
1025 délégation des Amis des Paccots, qui était initialement fixée le 25 mars et qui a été reportée, à cause
1026 de la pandémie liée à la Covid-19, au 1^{er} juillet 2020. Ce sont les informations que le Conseil communal
1027 est en mesure de vous donner.

1028 **Interventions au nom des groupes**

- 1029 - no 48 de M. Alexandre Genoud (UDC-PAI) relative à la suppression des points de collecte du verre et du
1030 papier aux Paccots, à la Frasse et à Fruence

1031 **M. Alexandre Genoud, UDC-PAI.** Cette intervention est au nom du groupe UDC-PAI. Elle concerne la
1032 décision de supprimer la collecte des verres et du papier à la Frasse, à Fruence et aux Paccots.

1033 La décision de notre Conseil communal, annoncée dans le *Vivre ici* de décembre 2019, de supprimer
1034 ces points de collecte, est aussi surprenante qu'incompréhensible.

1035 En préambule, je relève que le Conseil communal ne nous a pas parlé de la suppression des points de
1036 collecte lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2019, mais l'information a été donnée
1037 dans le *Vivre ici* quelques jours après la tenue du Conseil général.

1038 Le fait de ne rien dire, de procéder sans informer le Législatif alors que cela était possible, démontre au
1039 pis un mépris pour le Législatif, au mieux un réel malaise face à une décision non assumée.

1040 Les arguments évoqués pour justifier cette fermeture me laissent perplexes et soulèvent des
1041 interrogations. Par exemple, je me demande si le Conseil communal a cherché une solution pour mettre
1042 des bennes plus grandes, plus modernes donc moins coûteuses au transport.

1043 Cette mesure est également justifiée par le fait que les citoyens doivent se rendre à la déchetterie
1044 principale pour éliminer des déchets. Cette justification ne tient pas la route, car hormis les sacs jaunes,
1045 les verres et les papiers, les citoyens ne vont pas chaque semaine à la déchetterie, et y vont même très
1046 rarement.

1047 Les arguments du Conseil communal semblant être établis sur des calculs sérieux, assez sûrs et précis,
1048 je pose donc les questions suivantes à notre Exécutif, concernant les éléments pris en compte pour
1049 établir le calcul des coûts:

- 1050 - quelle est la fréquence actuelle estimée des déplacements, par semaine et par citoyen des Paccots,
1051 à la déchetterie principale?
1052 - à la suite de la suppression des points de collecte, à combien estimez-vous le nombre des
1053 déplacements par semaine pour les citoyens des Paccots pour se rendre à la déchetterie principale?
1054 - les bennes de dépôt aux Paccots datent de plusieurs années voire plusieurs décennies et ne sont,
1055 pour cette raison, transportables qu'avec des anciens camions, beaucoup plus coûteux que les
1056 véhicules récents. Dans vos calculs, avez-vous tenu compte de l'ancienneté des bennes actuelles
1057 et des camions nécessaires à leur transport?

1058 Par rapport à l'augmentation des déplacements imposés aux habitants concernés pour éliminer leurs
1059 déchets, je rappelle qu'il y a plus de 1000 habitants permanents au Paccots et jusqu'à 300 vacanciers
1060 en saison. Comment l'Exécutif châtelois, à la tête d'une commune labélisée « Cité de l'énergie »,
1061 défend-il le fait d'augmenter considérablement les trajets, donc les kilomètres, pour évacuer les verres
1062 et les papiers?

1063 Je veux aussi réagir à l'argument qui consiste à dire que les dépôts de déchets non autorisés sont plus
1064 fréquents dans les points de collectes.

1065 Aux Paccots transitent des randonneurs, des pique-niqueurs, des utilisateurs qui paient des bâtiments
1066 pour des anniversaires, pour des réunions de club ou encore pour des broches et dîners de société.
1067



- 1068 Vous reprochez à ces gens de déposer leurs déchets à un point de collecte mais ce n'est pas en
1069 supprimant les points de collecte que vous allez résoudre ce problème. Bien au contraire, en supprimant
1070 ces points de collecte, vous risquez de vous retrouver avec des déchets déposés un peu n'importe
1071 comment et n'importe où.
- 1072 Encore un mot concernant l'équilibre financier. Je trouve dommage que les chiffres ne sont pas
1073 communiqués. Personne ne sait quel est le montant de la prise en charge des déchets dans les points
1074 de collecte périphériques. Même lors de notre séance de groupe, aucun chiffre ne nous a été
1075 communiqué; comment peut-on justifier une telle décision sans donner des montants?
- 1076 Au vu de ce qui précède, le groupe UDC-PAI demande au Conseil communal de revenir sur sa décision
1077 de supprimer des bennes papier, de verres des points périphériques à la Frasse, à Fruence et aux
1078 Paccots.
- 1079 Nous sommes dans une situation qui presse, nous attendons donc une réponse pour la prochaine
1080 séance du Conseil général; si tel ne devait pas être le cas, le groupe UDC-PAI interviendra pour que le
1081 Législatif fasse le nécessaire.
- 1082 **M. le Syndic.** Nous n'allons pas répondre à ces questions ce soir ni le 24 juin mais plutôt le 8 juillet
1083 2020 après la rencontre avec la délégation des Amis des Paccots. Je remercie par avance M. Alexandre
1084 Genoud d'accepter ce délai supplémentaire, qui nous permettra également d'en discuter au sein du
1085 Conseil communal.
- 1086 M. Alexandre Genoud accepte cette proposition.
- 1087 B. Nouvelle proposition
- 1088 - no 9 de M. Alexandre Huwiler (PDC) demandant au Conseil communal de réaliser une étude sur la mise
1089 en place d'un réseau de navettes électriques sur le territoire communal
- 1090 **M. Alexandre Huwiler, PDC.** Ceci est une intervention sous forme de proposition au nom du groupe
1091 PDC. La mobilité au sein de notre commune préoccupe fortement le groupe PDC. Les prévisions de
1092 croissance de la population de Châtel-St-Denis sont telles que nous souhaiterions qu'une étude soit
1093 réalisée pour la mise en place d'un réseau de navettes, de bus, électriques dans l'idéal. En effet, après
1094 les aménagements en cours pour les modifications du trafic au centre-ville et le développement d'un
1095 centre plus calme, il serait important de limiter l'afflux de véhicules inutiles au centre-ville. Il apporterait
1096 aussi de la mobilité à toutes les classes d'âge. Le but de ce réseau serait de relier les différents quartiers
1097 de la ville voire de Fruence et de Prayoud. Avoir une navette pour se rendre à la gare, dans les différents
1098 commerces, restaurants et autres trouverait sens à notre avis. De plus, il serait un atout supplémentaire
1099 apporté à notre label *Cité de l'Energie*.
- 1100 **M. Daniel Maillard, Directeur des Routes.** Je remercie M. Huwiler de sa proposition. Le Conseil
1101 communal va y réfléchir et en tenir compte. La Commune se trouve en effet dans une phase charnière
1102 en termes de taille pour instaurer ce type d'élément. En comparaison avec des communes de taille
1103 similaire, ce n'est pas trop possible parce que la demande en soi n'est pas suffisante mais lors du
1104 développement du plan de mobilité le Conseil communal va en tenir compte et y réfléchir.
- 1105 **M. Alexandre Huwiler (PDC)** se déclare satisfait de la réponse.
- 1106 C. Nouvelles questions
- 1107 - no 49 de M. Jérôme Lambercy (UO+PS) relative aux contacts téléphoniques de l'administration auprès
1108 des parents concernant l'accueil extrascolaire
- 1109 **Jérôme Lambercy, UO+PS.** Ceci est une intervention au nom du groupe UO-PS. Récemment au mois
1110 de mai, des parents d'enfants inscrits à l'accueil extrascolaire (AES) pour la rentrée 2020, ont été
1111 contactés par téléphone concernant un manque de places dans la structure. Il a été demandé à ces
1112 parents de revoir leur organisation familiale, pour certains de leurs enfants les plus âgés, ceci afin de
1113 libérer des places pour accueillir des nouveaux venus. Il semblerait également que ce message a été
1114 compris diversement par les parents, amplifiant la confusion.
- 1115 Nous sommes certainement favorables à cette solidarité demandée pour permettre aux nouveaux venus
1116 de pouvoir bénéficier des structures parascolaires, cependant nous sommes déçus de la manière
1117 utilisée pour permettre un tel changement.



1118 En effet, ces demandes arrivent à un moment inapproprié où l'organisation familiale est déjà
1119 complètement déstabilisée par l'impossibilité de solliciter des proches, par la fermeture temporaire des
1120 écoles et des structures d'accueil. Dans un délai de trois mois, les parents concernés doivent trouver
1121 un nouvel équilibre familial et professionnel pour pallier ces changements. Cela paraît mission
1122 impossible pour de nombreuses personnes dont les horaires de travail ne peuvent être que difficilement
1123 modifiés.

1124 La démarche est maladroite et la Commune transmet un mauvais message aux parents concernés alors
1125 qu'ils ont justement besoin de davantage de soutien.

1126 Pourquoi ces démarches ciblées n'ont-elles pas été centralisées et clairement expliquées, comme une
1127 demande globale adressée par courrier, ce qui aurait permis d'éviter d'alarmer les parents et ainsi éviter
1128 une gestion hasardeuse du dossier?

1129 Le Conseil des parents a-t-il été consulté et inclus dans la démarche? Des solutions alternatives
1130 d'accompagnement ont-elles été proposées aux parents?

1131 L'AES est une offre précieuse, voire indispensable, à l'organisation familiale et à la société dans son
1132 ensemble. Son fonctionnement et sa qualité ne sont absolument pas remis en question. Au contraire,
1133 c'est de voir des parents privés de ce service qui pose ici un réel problème.

1134 Il paraît évident que la demande pour l'AES est bien plus importante que l'offre actuelle. Dès lors,
1135 pourrait-on mettre en place une réflexion globale pour permettre une meilleure planification et éviter
1136 ainsi de futurs incidents? Il est indispensable de restaurer rapidement la confiance entamée entre la
1137 Commune et ces familles.

1138 Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez à cette intervention et nous nous réjouissons de
1139 la suite favorable que vous y donnerez.

1140 **Mme Christine Genoud, Directrice des Ecoles.** Je vais tenter de répondre. Je ne m'avancerai pas à
1141 restaurer la confiance entamée... Il est vrai que j'ai déjà dû prendre position et répondre à certains
1142 parents qui m'ont transmis les mêmes soucis que ceux que vous avez évoqué ce soir. J'ai donc la
1143 possibilité de répondre à cette intervention ainsi: il est vrai que nous sommes dans une phase critique
1144 où la demande dépasse largement l'offre dans le secteur de l'AES. La demande croît de plus en plus
1145 vite et c'est vraiment un exercice de style de tenter de répondre à chaque besoin. Comment procédons-
1146 nous? Les inscriptions rentrent jusqu'au 30 mars. Dès le mois d'avril, le Service des écoles fait un état
1147 des lieux. Les plages horaires qui sont sur-sollicitées sont examinées à la loupe. Notre chance et notre
1148 force, c'est que nous connaissons les familles et grâce à la relation de confiance que nous, c'est-à-dire
1149 Mme Patricia Liechti, notre responsable AES et notre Service des écoles, avons pu instaurer depuis le
1150 début de notre collaboration, nous procédons ainsi. Nous examinons les requêtes et repérons les plages
1151 horaires problématiques. Nous faisons une première série de téléphones pour affiner les demandes
1152 réelles des familles. Vous savez quand les gens remplissent les formulaires d'inscription, souvent ils ont
1153 tendance à mettre davantage de besoins qu'ils n'en auront réellement à la rentrée scolaire. Dans le
1154 doute, les parents préfèrent réserver plus de plages horaires. Avec l'expérience, nous savons que
1155 certaines familles n'auront pas besoin de toutes les plages horaires sélectionnées à la rentrée.
1156 Entretiens, d'autres auront trouvé des alternatives différentes et de renoncer à inscrire leur enfant à
1157 l'accueil.

1158 Après cette première série de téléphones pour affiner la demande, nous examinons les besoins
1159 restants. Cette année, comme l'an passé du reste, nous nous sommes rendu compte que nous avons
1160 plus de demandes que de places. Nous nous sommes creusé la tête, nous avons essayé de trouver
1161 une alternative et c'est cette alternative-là qui a gêné beaucoup les gens et qui a créé une sorte d'émule
1162 au sein des familles. Cette année, nous avons proposé aux plus grands des enfants de fréquenter les
1163 devoirs surveillés plutôt que l'AES. Je parle bien d'une proposition. Certaines familles l'ont bien
1164 accueillie et a permis de libérer certaines places. Mais d'autres familles ont clairement dit que cela n'était
1165 pas possible. Et c'est là que notre démarche a peut-être été mal comprise. Au moment où l'on nous
1166 répond que cela n'est pas possible, il est bien clair que nous respectons l'avis des gens. Nous n'allons
1167 pas confronter l'enfant à une situation à laquelle il n'est pas préparé.

1168 Cette année il est encore plus difficile que les années précédentes de répondre à la demande malgré
1169 cette première phase de démarchages qui a permis de libérer quelques places. Nous avons donc
1170 cherché d'autres pistes. Nous avons imaginé un accueil sur le site de l'école des Pléiades, qui va ouvrir
1171 ses portes à la prochaine rentrée scolaire (2020-2021). Sur les huit salles enfantines seules six seront
1172 utilisées cette année. Nous avons donc proposé de mettre à disposition deux salles enfantines sur le
1173 site de l'école des Pléiades afin d'accueillir les plus jeunes enfants et désengorger par la même occasion
1174 le site des Misets, et d'accueillir un peu plus d'enfants. Nous sommes donc heureux de pouvoir vous
1175 informer qu'il y a deux semaines, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a délivré son
1176 autorisation pour accueillir 24 enfants. Grâce à cela, nous avons réussi cette année à placer tous les
1177 enfants.



1178 Il existe effectivement une liste d'attente, comme dans beaucoup de structures d'accueil, que nous nous
1179 efforçons à réduire. Dans cet objectif, nous en appelons au soutien, à la collaboration et à la confiance
1180 des familles qui, comme la vôtre, vous avez reçu notre demande et avez participé à trouver des
1181 solutions, s'implique et nous aide.

1182 Je vous sais gré de m'avoir donné ce soir l'opportunité de m'expliquer sur un sujet qui a provoqué
1183 beaucoup d'émoi. J'espère que j'ai pu vous montrer ce soir que nous faisons notre travail avec
1184 beaucoup d'humanité et avec les moyens dont on dispose. En effet, pour nous, chaque famille a un
1185 nom, chaque enfant à un prénom. Nous n'hésitons pas à téléphoner pour essayer de trouver des
1186 solutions. Nous proposons, nous n'imposons rien du tout. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour
1187 remercier les nombreuses familles qui participent à cet effort collectif. Il est vrai que le modèle familial
1188 a changé et que ce service est devenu de plus en plus indispensable dans notre commune et qu'il arrive
1189 à certains moments à saturation. Souvent les nouvelles familles n'ont pas d'autres solutions de garde
1190 que de recourir au système mis en place par la collectivité. Nous avons l'obligation légale de tout mettre
1191 en œuvre pour faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Nous nous y
1192 appliquons avec engagement et conviction. Nous sommes conscients que notre capacité d'accueil ne
1193 pourra plus dans les prochaines années malgré les téléphones, les appels à solidarité, répondre de
1194 manière satisfaisante. C'est pourquoi nous travaillons au projet de transformation de la Châteloise en
1195 AES.

1196 En ce qui concerne la communication au Conseil des parents sur cette problématique, les résultats
1197 ayant été analysés en avril durant l'épidémie Covid-19, elle n'a pas eu lieu. Cet objet purement
1198 organisationnel est du ressort de l'administration. Ce point sera toutefois à l'ordre du jour du Conseil
1199 des parents de demain car leur avis est important.

1200 **M. Jérôme Lambercy, UO+PS**, se déclare partiellement satisfait de la réponse. Les réponses ont
1201 permis de clarifier la situation. J'ai noté quelques points: différents projets ont été mis en place pour
1202 pallier ces problèmes de capacité, la démarche téléphonique est effectuée chaque année – j'invite les
1203 membres du Conseil général à diffuser cette information au sein des familles; la communication sur le
1204 deuxième phase de la démarche a posé problème car des parents ont cru qu'ils devaient laisser la place
1205 de leur enfant. Je suis content d'entendre que vous allez en parler au sein du Conseil des parents.

1206 **Mme Christine Genoud, Directrice des écoles**. Une série de parents un petit peu affolés se sont déjà
1207 adressé au Service des écoles alors que les confirmations d'inscription n'étaient pas encore arrivées.
1208 Nous nous efforçons d'améliorer nos prestations chaque année.

1209 - no 50 de M. Roland Mesot (UDC-PAI) relative à la publication du registre des intérêts des membres de
1210 l'Exécutif sur le site Internet communal

1211 **M. Roland Mesot, UDC**. Je fais cette intervention à titre personnel. Par cette intervention, je demande
1212 la tenue d'un registre des intérêts pour les membres de l'Exécutif communal, lequel registre devrait
1213 figurer et être visible sur le site Internet de la Commune. Soyez rassurés, avec cette demande je
1214 n'invente rien de nouveau. Il s'agit tout simplement d'être en conformité avec la loi sur l'information
1215 (LInf), dont l'article 13 alinéa 1 précise que *Les liens particuliers qui rattachent (...) les membres des*
1216 *conseils communaux à des intérêts privés ou publics sont enregistrés et mis à la disposition du public*
1217 *de manière appropriée*. L'alinéa 2 précise encore que *a) les activités professionnelles, b) les fonctions*
1218 *assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales*
1219 *de droit privé ou de droit public, c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes*
1220 *de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou*
1221 *intercommunale, d) les fonctions politiques exercées, e) les fonctions permanentes de direction ou de*
1222 *conseil assumées pour le compte de groupe d'intérêts doivent figurer dans ce registre*.

1223 Vous le voyez, rien de nouveau. Nous demandons de la rigueur à nos concitoyens. Il est important
1224 qu'en contrepartie les autorités soient exemplaires. Et je dirais que cette intervention prend encore plus
1225 de sens, ce soir, en termes d'exemplarité, vu le fait que sept de mes collègues ont dû se récuser sur
1226 différents objets.

1227 En demandant que ces informations figurent sur le site de la Commune, je n'invente rien de nouveau:
1228 sur la page d'accueil de l'Etat concernant les registres des intérêts, il est écrit, surligné en gras, que
1229 les Communes devront également mettre ces informations sur leur propre site.

1230 Pour ma part, il est vraiment important que nos concitoyennes et nos concitoyens sachent dans quels
1231 domaines un politicien peut avoir un conflit d'intérêt.

1232 Je vous invite à aller visiter le site Internet de la Commune de Villars-sur-Glâne, qui est vraiment un
1233 modèle au niveau de la transparence sur les activités des élus de son Exécutif. Je n'ai rien trouvé de
1234 tel sur le site de la Commune de Châtel-St-Denis.



1235 J'espère que ma demande reçoive une réponse positive et surtout qu'elle entre en vigueur très
1236 rapidement. Il en va de la force de nos institutions.

1237 **M. le Syndic.** Je remercie M. Mesot pour son intervention. Un registre des intérêts est fait en début de
1238 législature, il existe. Il n'a cependant pas été mis sur le nouveau site Internet. Ce registre des intérêts
1239 existe déjà depuis deux législatures au sein du Conseil communal.

1240 **M. Roland Mesot, UDC.** Il figure en effet sur le lien des communes mais pas sur le site Internet
1241 communal. Il n'est en outre pas exhaustif.

1242 **M. le Syndic.** Il existe en effet et nous allons voir si nous allons le publier ou non.

1243 D. Interventions diverses

1244 - de M. Daniel Jamain (PLR) relative à la crèche des Pitchounes

1245 **M. Daniel Jamain, PLR.** Ceci est une intervention à titre personnel. Je m'exprime en tant que lobbyiste
1246 de la crèche des Pitchounes et m'adresse au Conseil communal. Le comité des Pitchounes remercie
1247 les autorités communales et plus précisément M. le Syndic, Damien Colliard, M. le Conseiller
1248 communal Daniel Figini, la Cheffe du Département des finances Mme Chantal Vasta, pour leur
1249 engagement durant la période du confinement due à la Covid-19, pour le soutien financier de la
1250 Commune au travers du respect du choix fait par l'association des communes du canton de Fribourg
1251 (ACF) de verser leur part même sans la présence des enfants. Cette action n'a pas été suivie par toutes
1252 les communes du canton. Cette manne financière a permis d'assurer le service minimum demandé par
1253 les cantons sans avoir à se préoccuper comment les frais fixes seraient payés et ainsi permettre à la
1254 crèche de continuer à exister et exercer son activité. Ce geste que certains jugent comme une dépense
1255 relevant du privé est un acte responsable relevant de la solidarité collective que la majorité de nos
1256 édiles a bien compris. Cette action au profit des Pitchounes, association à but non lucratif qui assure
1257 un service public montre le soutien sans équivoque de la Commune envers la petite enfance. Les petits
1258 enfants, le comité, la direction et le personnel de la crèche des Pitchounes me demandent de vous
1259 transmettre leurs chaleureux remerciements. Merci ! Le groupe PLR s'associe à ce message de
1260 soutien à la petite enfance et à l'action menée par le Conseil communal.

1261 - de M. Frédéric Pilloud (PDC) relative au projet Park4all et à l'approbation du crédit d'investissement y
1262 relatif

1263 **M. Frédéric Pilloud, PDC.** L'isolation de cette salle étant particulièrement efficace, j'inviterais le
1264 Président, au retour des récusés (pas des accusés), de leur communiquer le résultat des votes, ce qui
1265 permettrait, une fois le résultat connu de vos adresser quelques remerciements.

1266 **Le Président.** Vous pouvez le faire maintenant.

1267 **M. Frédéric Pilloud, PDC.** Trêve de plaisanteries, au nom du *Véloclub Cyclomaniacs*, l'équipe des
1268 bénévoles du projet Park4all et aussi de nos chers partenaires et sponsors, c'est avec beaucoup
1269 d'humilité que je tiens à vous adresser quelques remerciements. Je crois que c'est un projet qui est
1270 arrivé à maturité, qui nous a permis de franchir différentes étapes. Toutes n'ont pas été simples. Elles
1271 ont demandé un peu de cuisse pur franchir certains obstacles. Ce soir, je suis particulièrement heureux,
1272 parce que le 3 juin 2020 est en fait une date très bien choisie pour un projet qui va promouvoir le vélo
1273 puisque c'est la journée mondiale du vélo. Par conséquent, bravo pour ce choix et surtout un grand
1274 merci pour la confiance accordée ce soir. Nous veillerons à réaliser un joli projet qui se veut simple et
1275 accessible à tout un chacun. Dans ce Message, j'ai une pensée particulière pour les autres sociétés
1276 qui sont dans l'attente de réalisation d'infrastructures. J'espère que cette solidarité et ce fair-play
1277 sportifs permettront de réaliser les futures infrastructures. Notre commune en a besoin. Il y a quelques
1278 temps on m'a remis un article du journal La Gruyère dont je salue particulièrement la présence de la
1279 presse qui nous a soutenus dans la cadre du projet, c'est un de nos nonagénaires que me transmettait
1280 une coupure de 1989 qui relevait que feu M. Frédy Monnard avait dû piloter et gérer une commission
1281 pendant quarante ans pour arriver à réaliser des infrastructures sportives avec une vision vraiment
1282 importante à ce niveau-là. Il a fallu la solidarité de différents clubs. C'est un défi permanent aussi pour
1283 la cohésion sociale au sein d'une commune comme la nôtre, où le village se mue progressivement en
1284 une ville. Et cet accompagnement de la vie associative – je crois que c'est important de le préciser –



1285 tant culturelle que sportive est vraiment un élément fondamental. Alors, encore une fois, merci
1286 beaucoup et une excellente soirée à vous toutes et tous.

1287 E. Communications du Conseil communal

1288 - sur les mesures prises par le Conseil communal pour gérer la pandémie liée à la Covid-19

1289 **M. le Syndic.** Lors de la préparation de cette séance, nous avons convenu avec le Bureau de vous
1290 présenter un résumé des mesures prises par la Commune de Châtel-St-Denis lors de la crise liée à la
1291 Covid-19.

1292 • **Création d'un Etat-major communal**

1293 • Lors de sa séance du 17 mars 2020, le Conseil communal a validé la constitution de l'Etat-
1294 major et lui a délégué compétence pour toute décision en lien avec la Covid-19.

1295 • Cet Etat-major est constitué des personnes suivantes:

1296 • Olivier Grangier, Secrétaire général, représentant les services administratifs, les
1297 Ecoles et AES, ainsi que les Ressources humaines;

1298 • Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances, en charge des aspects
1299 financiers;

1300 • Pascal Genoud, Ingénieur de Ville, représentant l'ensemble des Services
1301 techniques communaux;

1302 • Dominique Maillard, Chef de la Police communale et relais avec l'Organe cantonal
1303 de Conduite et la police cantonale;

1304 • Julien Rey, Responsable Sécurité du personnel et pour la Commune;

1305 • Steve Perroud, Chef du Service social nommé Coordinateur Solidarité;

1306 • Damien Colliard, Syndic;

1307 • Rebecca Perrottet, secrétaire en charge des procès-verbaux;

1308 • Un remplaçant a été désigné pour chacun des membres.

1309 • Organisation de l'Etat-major

1310 • Plus d'une quinzaine de séances ont eu lieu une à deux fois par semaine, en
1311 fonction des urgences et des annonces faites par le Conseil fédéral, par l'Organe
1312 Cantonal de Conduite ou encore par le Conseil d'Etat fribourgeois.

1313 • Le groupe a fonctionné selon le système « entonnoir », à savoir que, de manière
1314 générale, il attendait les décisions prises à l'échelon supérieur avant d'agir au niveau
1315 communal.

1316 • Le groupe a agi sur deux volets distincts: la commune dans son ensemble et le
1317 personnel communal en tant qu'employeur.

1318 • Les séances de l'Etat-major ont eu lieu soit en présentiel, soit par visio-conférence.

1319 • Communication

1320 • Les mesures ont été régulièrement communiquées via le site Internet de la
1321 Commune.

1322 • Certaines informations ont été adressées par courrier postal.

1323 • Des panneaux informatifs ont été installés sur certains lieux publics.

1324 • Mesures prises au niveau communal

1325 • Services communaux:

1326 • Les services administratifs ont continué à fonctionner en présentiel ou en télétravail
1327 et étaient atteignables soit par téléphone, soit par courriel. Les guichets sont à
1328 nouveau accessibles au public depuis le 11 mai, mais uniquement sur rendez-vous.

1329 • Les services techniques extérieurs ont été suspendus, sauf pour les tâches
1330 nécessaires ou d'urgence, ceci afin d'éviter tout accident susceptible d'engorger les
1331 hôpitaux. Les tâches nécessaires étaient principalement la salubrité de la ville
1332 (nettoyage des rues et des WC publics), ainsi que la déchetterie.

1333 • Déchetterie:

1334 • L'ouverture a été élargie à tous les après-midi du mardi au samedi, ainsi que le
1335 samedi matin. En revanche, le nombre de visiteurs a été limité à 10 personnes à la
1336 fois, puis à 20 depuis le 28 mai.

1337 • Ecoles et AES:

1338 • En coordination avec la responsable AES, la Cheffe de service des écoles et la
1339 responsable d'établissement, une présence a été assurée pour accueillir les enfants



- 1340 dont les parents étaient dits « feux bleus » ou qui n'avaient pas trouvé de solutions
1341 au moment de la fermeture des écoles.
1342 • Il est à relever qu'un message à l'attention des parents a dû être rédigé et distribué
1343 dans un délai record, le vendredi 13 mars, afin de les informer de la fermeture des
1344 classes dès le lundi 16 mars.
- 1345 • Police:
- 1346 • Les contrôles liés au stationnement ont été assouplis.
1347 • En ce qui concerne le contrôle du respect des règles édictées par l'OFSP
1348 (regroupement, lieux publics), des patrouilles régulières ont été organisées entre les
1349 deux agents de ville, avec le soutien d'agents de Protect'services.
1350 • face à la très forte affluence constatée et afin d'éviter tout souci de stationnement et
1351 de circulation, ainsi que des regroupements sauvages, la route des Paccots et celle
1352 de la Frasse ont été fermées, à l'exception des riverains durant tous les week-ends.
1353 • Les accès au site sportif du Lussy ont également été restreints afin d'éviter des
1354 regroupements. À la suite des assouplissements des mesures, la mise en place
1355 d'un concept Sécurité a été demandé aux sociétés sportives locales préalablement
1356 à toute reprise d'activité.
- 1357 • Solidarité:
- 1358 • Un courrier d'information a été adressé à tous les citoyens de +65 ans les informant
1359 des différents services qui se sont mis en place sur le territoire communal tels que
1360 les courses par Commiservices et la Société de Jeunesse, les repas à domicile par
1361 le Service d'entraide, un soutien moral par Caritas Veveyse ou Café Solidaire, une
1362 plateforme d'échanges pour demander ou proposer certains services (mise en place
1363 par votre vice-président M. Lamercy), les informations en lien avec la pandémie
1364 par une hotline, des livraisons offertes par certains commerçants sans oublier le
1365 centre de coordination du Réseau Santé et Social de la Veveyse.
1366 • Plus de 1000 courriers ont été envoyés.
1367 • Une liste des bénévoles volontaires au sein du personnel communal et du Conseil
1368 communal a été rédigée en cas de nécessité.
- 1369 • Finances:
- 1370 • A l'instar du Canton, la commune doit accorder un délai de paiement de 120 jours
1371 dans le cadre de la perception de l'impôt communal; de même, l'intérêt
1372 compensatoire est suspendu jusqu'à la fin de l'année 2020.
1373 • Les acomptes pour l'impôt communal ont été envoyés avec un report d'un mois pour
1374 le 1^{er} paiement. De plus, l'échéance de paiement des factures de contributions
1375 immobilières a été fixée au 30 juin 2020, au lieu du 30 avril. Quant aux procédures
1376 de rappels et de poursuites, elles ont été suspendues du 17 mars au 12 mai 2020.
1377 Depuis le 13 mai 2020, les processus ont repris tout en gardant de la souplesse
1378 dans l'accord des arrangements de paiement.
1379 • Un groupe de travail « Economie et Entreprises » a été mis sur pied avec comme
1380 objectifs de développer des actions permettant le soutien aux entreprises de Châtel-
1381 St-Denis.
1382 • Au fur et à mesure des demandes, les loyers commerciaux de locaux communaux
1383 ont été suspendus ou reportés.
1384 • Les charges en lien avec la Covid-19 sont imputées dans une rubrique distincte. La
1385 Commission financière sera informée dans le détail de ces dépenses lors de notre
1386 prochaine rencontre. Une information complémentaire sera également transmise à
1387 l'ensemble des membres du Conseil général.
- 1388 • Sécurité:
- 1389 • L'accès au bâtiment communal a été supprimé jusqu'au 11 mai pour tout visiteur.
1390 • Masques et désinfectants: au début de la crise, il a été très difficile d'obtenir du gel
1391 désinfectant ou des masques.
1392 • Installation de plexiglas aux différents guichets pour renforcer la sécurité au moment
1393 de leur réouverture.
1394 • Un lot de 10 masques a été distribué par courrier à chaque citoyen de +65 ans
- 1395 • Mesures prises au niveau du personnel
- 1396 • Gel des heures de tous les employés, suspension ou report des vacances;
1397 • Maintien du salaire pour tout le personnel, y compris les personnes payées à l'heure en
1398 fonction des horaires prévus;



- 1399
1400
1401
1402
1403
1404
1405
1406
1407
1408
1409
1410
1411
1412
1413
1414
1415
1416
1417
1418
1419
1420
- Mise en place du télétravail pour les employés de l'administration (adaptation des ordinateurs portables des écoles);
 - Les personnes à risque sont dispensées de se rendre sur leur lieu de travail et selon les postes l'exécutent en télétravail.
 - Les informations au personnel ont été régulièrement transmises soit par courrier individuel, soit par le biais de l'application Talkspirit (plateforme de communication RH communale).
 - Des demandes de réductions de l'horaire de travail (RHT) ont été déposées auprès du Service public de l'emploi. Celles-ci font actuellement l'objet d'opposition du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) reçue le 27 mai 2020 contre la décision de la RHT du Service public de l'emploi cantonal. Le traitement est en cours
 - Mise à disposition de désinfectant et de masques à l'ensemble du personnel.
 - La Commune en tant qu'employeur a porté toute son attention afin de mettre en place des mesures de protection à l'attention de ses collaboratrices et collaborateurs.
- Mesures pour l'économie
- Le Conseil communal s'est engagé à respecter le plus possible les travaux prévus dans les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020 afin de soutenir et conserver l'activité économique locale et régionale.
 - Il a distribué des masques et du désinfectant aux entreprises châtelaises (270 entreprises sur 440 ont profité de cette action).
 - Le Conseil communal décidera, le cas échéant, de constituer une provision Covid-19 au bouclage des comptes 2020.
 - D'autres réflexions sont en cours pour dynamiser l'économie locale.

1421 En conclusion, le Conseil communal tient à adresser ses sincères et chaleureux remerciements, tout
1422 d'abord à

- 1423
1424
1425
1426
1427
1428
1429
1430
1431
1432
1433
1434
1435
1436
1437
1438
1439
- M. Olivier Grangier, notre Secrétaire général. En effet, Olivier, grâce à ton impulsion, l'état-major s'est formé au bon moment et grâce à ta pro-activité le télétravail a été mis en place en un temps record, avec le soutien technique de M. Bertrand Vienne.
 - Merci à tous les membres de l'état-major, Chantal, Pascal, Dominique, Julien, Steve et Rebecca ! votre bon sens, vos idées, votre implication dans nos conseils ont permis d'agir avec diligence mais sans précipitation. Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble du personnel communal. Dans des conditions inédites et plutôt difficiles, les collaboratrices et collaborateurs ont rapidement démontré leur esprit de solidarité entre services et envers la population. Ils ont fait preuve d'exemplarité en respectant les règles édictées et ont démontré toute leur confiance dans les décisions prises par l'état-major.
 - Le CC exprime également toute sa gratitude envers toutes les citoyennes et citoyens ainsi qu'envers les associations qui ont mis leur temps, leur expérience ou leur compétence au service de la population.
 - En conclusion, je tenais également à remercier mes collègues du Conseil communal qui ont accepté de déléguer une partie de leurs compétences et qui ont fait confiance à l'état-major d'une part, et qui ont maintenu les séances hebdomadaires du Conseil communal afin de garantir le bon fonctionnement de la Commune d'autre part.

1440 **Le Président.** Nous arrivons au terme de notre séance. Pour ceux qui ont trouvé le temps long entre le
1441 précédent conseil et celui de ce soir, soyez rassurés car nous nous retrouvons dans trois semaines
1442 dans ces mêmes murs. Pendant ce temps, restez prudents et prenez soin de vous ainsi que de vos
1443 proches !

1444 La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h05.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery